



Dessin Donovan

Osons l'associatif !

Avec la généralisation progressive des nouvelles gestions publiques imposées dès la fin des années 80, les associations ont vu peu à peu leur autonomie fondre comme neige au soleil : se sont alors multipliés des normes de plus en plus coercitives imposées par l'État ou les communes au prétexte de « qui paie commande », des contrats de prestations ou autres conventions, ou encore des emprises directes du subventionneur sur le personnel. Le vrai problème de fond, éminemment politique, n'est que rarement posé : dans une perspective de renforcement de la démocratie, quelle autonomie et aussi quel appui une commune ou un État doit-il donner à l'engagement citoyen collectif ?

édito

De plus en plus de gens se détournent du politique, dénonçant le fossé qui se serait creusé entre eux et les élus. Cette défiance est, à terme, un véritable risque pour la démocratie, d'autant plus qu'elle est exacerbée par des revendications individualistes, confondant liberté d'opinion avec « droit pour chacun de faire ce qu'il pense être juste ». Or, en plus de cette urgence démocratique, nos sociétés font face à deux autres urgences – écologique et sociale – qui exigent « d'inventer et non de retrouver... [Car] ce n'est

pas en prônant un retour illusoire aux comportements d'autrefois que l'on pourra faire face aux défis de l'ère nouvelle. »¹ Dès lors, se pose la question de savoir comment se regrouper pour être capables d'« inventer » ce monde nouveau.

C'est à cette question que s'attaque le dossier de ce *Quartier libre* en posant une hypothèse forte : « Osons l'associatif ! ». Position qui prend le contrepied d'une tendance souvent affichée qui discrédite les associations et l'engagement militant, considérés comme incapables d'assurer une gestion efficace, surtout quand les moyens financiers leur sont attribués sous forme de subventions publiques. La pression est particulièrement forte dans le domaine socio-éducatif, notamment dans les secteurs de la petite enfance et celui de l'animation socioculturelle dont le personnel et les associations ont manifesté le 17 juin dernier contre leur « perte d'autonomie » : ils « en ont assez des directives qui viennent d'en haut et de voir leur indépendance rognée », a titré la *Tribune de Genève*. Les communes, elles aussi, se plaignent de la politique centralisatrice de l'État. Mais est-ce pour devenir « califes à la place du calife » ou pour conserver une dynamique de réelle collaboration avec des groupements d'habitants engagés pour « faire démocratie » ?

Dans cette tendance générale à une mainmise accrue sur les associations, certaines trouvent encore suffisamment d'autonomie pour garder un sens à leur engagement, comme des associations de parents. D'autres, comme les militants pour le climat, délaissent l'association comme structure organisatrice et optent pour des formes plus souples et complètement autonomes. Ils confirment ainsi ce principe énoncé par le philosophe Roland Junod : « Pour moi, il y a une idée qui peut être toujours acquise, c'est celle d'autonomie de la société. C'est-à-dire que, périodiquement, il y a des groupes de population qui disent "nous, on trouve des réponses à nos problèmes par l'action collective" »². À défaut de reconnaître cette nécessité d'autonomie, les responsables politiques encourent le risque de voir les militants engagés dans les associations s'en aller « découvrir de nouveaux paysages » comme l'écrit Bluette dans ce dossier. Au détriment d'un exercice partagé de la démocratie et au risque de rendre l'urgence démocratique actuelle plus extrême.

La rédaction

¹ Amin Maalouf, *Le dérèglement du monde. Quand nos civilisations s'épuisent*, Grasset, 2009.
² <https://terrecommune.ch/web-doc/video/roland-junod-centres-autonomes/37>

dossier
pages 2-10

la vie du
quartier
pages 11-15

activités de
la MQSJ
pages 16-21



En 1971, une partie de la jeunesse genevoise rejette le modèle qu'on lui impose et manifeste pour la transformation en centre autonome de la Maison des jeunes et de la culture de Saint-Gervais (l'actuel Théâtre Saint-Gervais). Photographie Freddy Bertrand/Bibliothèque de Genève

L'autonomie associative : archaïsme à dépasser ou solution d'avenir ?

Afin de soutenir l'idée d'une municipalisation des crèches en Ville de Genève, les autorités insistent sur l'anachronisme du modèle actuel, où les structures sont gérées par des comités d'habitants bénévoles. Osons l'hypothèse inverse. Soutenons que des associations investies d'une réelle autonomie sont au contraire porteuses d'avenir et susceptibles de proposer des solutions crédibles aux urgences sociales, écologiques et démocratiques.

Au seuil des années 2020, la Suisse comptabilise environ 100 000 associations. Dans notre pays, cette pratique est tellement répandue que l'Office fédéral de la culture a inscrit la «vie associative» dans la liste des traditions vivantes. Le concept d'autonomie associative, supposant une indépendance de pensées et d'actions, y compris face à l'État financeur, n'occupe pas toujours la même dimension suivant le type d'association. Des structures fondées pour promouvoir la pratique d'un sport ou du chant choral seront ainsi moins concernées par la problématique de l'autonomie que des associations destinées à gérer un centre culturel ou à penser l'urgence écologique.

Associations et diffusion des idées démocratiques dès la fin du XVIII^e siècle

L'enjeu de l'autonomie des associations est aussi ancien que l'est la pratique associative. L'historienne de la culture Ariane Devanthery remarque que nombre de

sociétés culturelles ou philanthropiques suisses nées au début du XIX^e siècle, dans un contexte où n'existaient encore ni liberté d'expression ni liberté d'association, ont joué un «rôle (...) fondamental dans le développement d'une société démocratique»¹. Elle ajoute : «chacune à sa manière a en effet participé à la constitution d'un espace public où le raisonnement critique, les échanges d'idées et l'égalité des droits des membres ont pu éclore et s'épanouir». Les historiens insistent : les associations diffusant avec une certaine autonomie les idées libérales des Lumières ont joué un rôle important dans la démocratisation de la Constitution de nombreux cantons suisses dès 1830.

À partir de 1848, associations et subsidiarité dans le cadre de l'État fédéral

L'adoption de la Constitution de 1848 place les associations dans une situation particulière. N'intervenant que par subsidiarité et prioritairement dans des domaines considérés comme stratégiques

(défense nationale, douanes, relations diplomatiques), l'État fédéral, disposant de demeures d'une administration modeste en personnel, délègue la plupart des tâches à des entités administratives plus petites (cantons et communes) et surtout à des associations. Dans ce contexte d'absence d'État, l'ancêtre d'Economiesuisse, l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI), association créée en 1870 par de grands industriels, joue par exemple le rôle de département officieux de l'économie. Exemple également emblématique, des milliers de sociétés locales de gymnastique, englobées dans la Société fédérale de gymnastique (SFG, fondée en 1833 déjà), prépare, dans toutes les localités du pays, les jeunes hommes à la vie militaire. Dans ces deux cas, USCI et SFG, l'action est jugée d'intérêt public et les associations bénéficient de la mise à disposition de locaux et d'aides financières.

À Genève, l'associatif joue également un rôle essentiel là où l'État est absent. Ainsi, au tournant du XX^e siècle, la prise de conscience de la nécessité d'offrir aux

enfants scolarisés une bonne alimentation conduit à la fondation d'associations de restaurants scolaires. Plus d'un siècle plus tard, ces structures sont toujours gérées par des associations rassemblées au sein de la Fédération genevoise des cuisines et restaurants scolaires, la FGCRS. Si les pouvoirs publics, par le biais de l'école et des classes gardiennes, ont toujours assuré le suivi des devoirs, puis ont étendu progressivement leurs prérogatives à l'encadrement du parascolaire, notamment avec la fondation, en 1994, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), il n'en va pas de même pour l'encadrement des jeunes durant les vacances et, de manière plus généralisée, des adolescents dès la fin des cours. Dès la fin du XIX^e siècle, ce vide va être comblé par l'associatif, qui organise par exemple des colonies de vacances pour les enfants des communes et des quartiers populaires, à l'exemple de la Colonie de vacances de Plainpalais, fondée en 1905 par l'Association des intérêts de Plainpalais, ou de la Colonie de vacances de Saint-Gervais,

l'associatif !

créée en 1907 par un comité émanant de l'Association des cuisines scolaires de ce quartier. Les organisations d'origine confessionnelle sont également très présentes dans le domaine de la prise en charge des enfants et adolescents hors périodes scolaires. On pense bien sûr à Caritas, mais également aux Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), dont les structures d'accueil assurent l'encadrement des adolescents dès les années 1950.

Associations et affermissement du rôle de l'État

L'après-guerre redistribue véritablement les cartes en ce qui concerne les rôles de l'État et de l'associatif. L'État-providence se caractérise avant tout par une présence renforcée des pouvoirs publics, œuvrant pour ce qu'on considère être l'intérêt collectif. En parallèle, la généralisation du travail salarié et souvent la mobilité quotidienne qu'il suppose laissent moins de temps aux activités associatives et multiplient les lieux de vie de l'individu. Dans les villages, les associations de jeunesse, organisant vogues et bals, périssent. On est alors satisfait que les pouvoirs publics prennent le relais et régissent toute une série d'activités qui étaient auparavant le domaine privilégié des associations. Du pas assez d'État on va progressivement glisser vers le trop d'État, annihilant en grande partie les initiatives issues de la société civile.

À Genève, le domaine de l'animation socioculturelle, au sein duquel se meuvent aujourd'hui les jardins Robinson, les Centres de loisirs et de rencontres et les Maisons de quartier, est révélateur du glissement d'un État absent vers un État (trop) présent. À la fin des années 50, l'apparition du phénomène des bandes de jeunes et des fameux « blousons noirs » engage les autorités à intervenir dans la prise en charge des loisirs pour la jeunesse. Il faut alors lutter contre l'oisiveté et toute forme de récusation de l'ordre social établi au lendemain du conflit mondial. En 1963, la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Saint-Gervais est inaugurée. Elle est placée sous l'autorité d'un conseil de fondation au sein duquel siègent en majorité

des élus politiques de la Ville. Les années suivantes, la trajectoire de la MJC va parfaitement illustrer les champs de tensions entre une animation menée par les pouvoirs publics (le « trop » d'État) et une animation laissée à l'associatif : son occupation du 15 au 21 mai 1971 exige sa transformation en centre autonome. Si le *Journal de Genève* condamne un mouvement mené par « des groupements marginaux ou gauchisants »², un appel signé par près de trois cents personnalités prend le contrepied de l'élan répressif en écrivant : « Le vrai problème consiste aujourd'hui à rompre avec une politique d'encadrement de la jeunesse pour la laisser définir elle-même le type d'autonomie auquel elle aspire »³.

C'est bien durant cette période, évidemment marquée par Mai 68, qu'on assiste à la création d'associations qui éprouvent le besoin plus ou moins affirmé d'agir contre un État accusé d'œuvrer non pour l'intérêt collectif, mais pour des intérêts particuliers. Elles s'inscrivent volontiers dans un courant historique tendant à l'autogestion. Dans les quartiers, des associations réagissent contre l'urbanisation effrénée et la destruction des derniers espaces verts, exigent des équipements comme des ludothèques, des bibliothèques et des maisons de quartier. Attentif à ces revendications, conscient des avantages de structures associatives délocalisées au sein des quartiers et des communes, le conseiller d'État socialiste André Chavanne (1916-1990), en charge du DIP entre 1961 et 1985, a d'ores et déjà avalisé en 1965 le modèle de centres de loisirs basés sur une structure associative et laïque, en promulguant le « Règlement sur les conditions d'octroi d'une aide financière en faveur des centres de loisirs et de terrains de jeux pour la jeunesse ».

Dépendance financière envers les pouvoirs publics et autonomie : près d'un demi-siècle d'expérience va montrer ce que ce couplage a d'ambigu. Les années 70 connaissent des frictions continues entre autorités municipales qui mettent à disposition les locaux et versent une subvention de fonctionnement aux associations « autonomes » de centres. Certains centres parmi les plus turbulents, à l'image de

celui de la Jonction rebaptisé Maison du quartier de la Jonction, revendiquent une ouverture à toutes les populations afin de favoriser les débats politiques et sociétaux, sans craindre le changement social. Elle se voit accuser d'activités subversives et sa subvention est bloquée. La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), faïtière fondée il y a exactement cinquante ans, au printemps 1971, met ainsi dès son origine la défense de l'autonomie associative parmi ses priorités. Même si aujourd'hui plus personne ne remet en question l'ouverture à toutes les populations des centres de loisirs – qui à l'origine étaient destinés uniquement à encadrer les enfants et les adolescents –, même si peu de voix contestent ouvertement l'avantage de centres gérés par des associations, même si certains centres sont devenus de véritables *think tank* susceptibles de générer des réflexions sur l'aménagement urbain, sur la mobilité, sur l'enseignement ou sur l'urgence climatique, la crise des finances publiques des années 1990 et l'imposition des outils de la nouvelle gestion publique qui s'en est suivie, ont rendu le couplage État et associations autonomes plus incertain que jamais. À l'heure des contrats de prestations, rendus obligatoires par la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) de 2006, l'autonomie des associations œuvrant dans le domaine de l'animation socioculturelle a fondu comme peau de chagrin.

Des associations autonomes : quel bilan pour demain ?

Selon le pédagogue Daniel Hameline, « il n'y a d'autonomie vraiment humaine que par la formulation d'une maxime qui, en même temps qu'elle promeut la personne singulière, inscrit cette promotion ici et maintenant dans une solidarité qu'aucune frontière n'arrête et qu'aucune différence ne restreint »⁴. L'autonomie associative ne se conçoit que dans la prise de conscience des autres, du quartier, de la ville ou des équilibres environnementaux. Les sociétés qui naissent à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle conçoivent l'idéal démocratique esquissé par les philosophes des Lumières comme un idéal universel,

susceptible de transcender toutes les divisions humaines.

Une fois ce principe posé, l'autonomie associative est susceptible de générer une forme d'intelligence collective à même de répondre aux urgences actuelles, dont la crise climatique. Dans une récente tribune publiée par *Le Temps*⁵, Julia Steinberger, professeure aux universités de Lausanne et de Leeds et auteure du GIEC, réagissait au rejet de la Loi CO₂ par les électeurs suisses. Et donnait en passant une méthode de sortie de crise : « [...] je crois encore dur comme fer [...] à la démocratie. Pas n'importe laquelle : une démocratie de citoyens (et non de consommateurs) qui seraient pleinement informés de la sévérité de la crise climatique et de pistes de solutions possibles. Une réalisation de cette démocratie pourrait se faire sous forme d'une assemblée citoyenne, où des citoyens représentatifs de toute la Suisse débattent, s'informent et décident des mesures à prendre. » N'est-ce pas là une variante aux sociétés d'il y a deux siècles et qui popularisèrent, en usant de leur autonomie, les idées libérales et démocratiques des Lumières ? Alors, le concept d'autonomie associatif, dépassé ? Certes non ! Dans tous les domaines de la vie sociale et économique – y compris les crèches –, des assemblées de citoyens responsables et informés sont susceptibles de faire émerger des solutions démocratiques, nouvelles et ambitieuses. En partant des quartiers et des communes – ces entités de proximité –, une émulation peut se faire et remonter au niveau des décideurs politiques. Encore faut-il donner temps et envie à ces citoyens-acteurs (non uniquement producteurs-consommateurs). Mais ça, c'est un autre débat. Urgent également.

Gérard Duc

¹ *Revue historique vaudoise*, « Association Passion », Lausanne, n° 128, 2020, p. 36.

² *Journal de Genève*, 19 mai 1971, p. 16.

³ *Journal de Genève*, 27 mai 1971, p. 13.

⁴ Jean Houssaye (coord.), *Questions pédagogiques. Encyclopédie historique*, Paris, 1999, p. 57.

⁵ *Le Temps*, 19 juillet 2021 (disponible en ligne).

La boîte de Pandore

Les portes closes refoulent la fraternité
Une mission sans intérêt — l'iniquité
Des multitudes d'automne sans récolte
Éveillent le grondement d'une révolte.

Alors se vêtir d'une nouvelle chemise
Pour ne plus se courber — lâcher prise
Prendre du courage et de l'autonomie
En oubliant d'être son propre ennemi.

Une soif d'apprendre et de s'investir
Pour un monde serein sans martyr
Se préparer au hasard d'une expédition
Puisque se mouvoir est une libération.

Il faut s'écouter et reprendre confiance
Suivre un rêve bleu d'extravagance
Une appétence irrésistible de voyage
Reportant tous les vains baragouinages.

Abandonner notre zone de confort
Ouvrir les fenêtres — perdre le nord
Détricoter les fils serrés du cocon
Qui nous cantonne en notre prison.

Un nouveau monde est accessible
Même si l'évasion semble terrible
La solidarité se profile juste à côté
Et fait jaillir toute notre humanité.

Une force est offerte aux explorateurs
Peignant le présent irisé de couleurs
Telle une explosion de boutons d'or
Fermant à jamais la boîte de Pandore.

Bluette

Municipalisation partielle des crèches et jardins d'enfants

Une autonomie associative très endommagée

L'annonce du projet de municipalisation des crèches et jardins d'enfants en Ville de Genève – qui, vraisemblablement, sera très partielle – s'est accompagnée de justifications discréditant les associations gérant ces institutions: « modèle d'organisation anachronique », « datant du XIX^e siècle et ne répondant pas aux défis actuels », « inadapté à la complexité du dispositif » avec des comités « qui font ce qu'ils peuvent » et qui « sont sous l'eau »... Après enquête, le tableau mérite d'être nuancé afin de faire émerger un vrai débat politique sur la participation.

Tout d'abord, une rectification s'impose: le système actuel de gestion de ces institutions ne date pas du XIX^e siècle, mais du début des années 2000, lorsque le magistrat d'alors, Manuel Tornare, a trouvé un moyen d'assurer ce qu'il qualifiait lui-même de « municipalisation cachée », voire rampante, avant d'échouer à faire passer l'idée d'une municipalisation complète.

Petit retour en arrière: l'essor des crèches et jardins d'enfants en Ville de Genève est essentiellement dû à l'initiative de parents concernés dès les années 1960. Auparavant, une dizaine de crèches, gérées par des associations de quartier et des comités de dames patronnesses, répondaient à un désir charitable de bénévolat en faveur des enfants des milieux les plus déshérités et ont commencé à être subventionnées par la commune dès la fin des années 30. À partir des années 60, la demande explose: d'un côté, « on accorde peu à peu aux mères le droit de recourir à la collectivité pour trouver la liberté nécessaire à l'exercice d'une profession »¹; de l'autre, les idées sur l'éducation se transforment: le petit enfant ne doit pas être confié seulement à sa mère, mais il doit avoir la possibilité d'apprendre à se socialiser.

Dès lors, les revendications se multiplient, quartier par quartier: si certains parents se lancent dans l'aventure des crèches autogérées, de plus en plus d'entre eux forment des associations et demandent un soutien de la commune pour trouver des locaux et assumer une partie des salaires des professionnels qu'ils veulent engager. Le Conseil municipal et le Conseil administratif accompagnent le mouvement.

« Il est bien révolu ce temps-là, constate Evelyne Broillet-Ramjoué, présidente de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève (FGIPE). L'initiative d'ouvrir une telle institution ne dépend plus d'initiatives citoyennes. » En effet, depuis plus de 20 ans, c'est la Ville qui crée les institutions nécessaires, sans, du reste, avoir encore réussi à satisfaire toute la demande. Désormais, les parents sont priés d'aller s'inscrire à un bureau centralisé pour essayer d'avoir une place: d'acteurs potentiels, ils sont devenus des usagers-clients. L'évolution a renforcé les tendances générales à l'individualisme et au consumérisme...

Comment en est-on arrivé à un tel changement de cap? D'abord, la Ville s'est trouvée vite dépassée par l'augmentation de la demande. En 1986, une expertise est demandée au sujet de la gestion des subventions. Puis, dès la fin des années



1980, le néo-libéralisme impose petit à petit ses règles de nouvelle gestion publique. Du coup, le secteur est de plus en plus réglementé, sur le plan cantonal et communal, tant en matière de contrôle de la prise en charge des enfants que de modalités pour obtenir les subventions. L'autonomie des associations est de plus en plus encadrée et la Ville se dote d'une Délégation à la Petite enfance pour assurer un meilleur contrôle des associations et du personnel engagé sur le terrain. En 1997 surgit l'idée de gérer tout le secteur de la petite enfance par un employeur unique remplaçant les associations: soit la commune, soit une fondation. Élu en 1999, le nouveau magistrat, Manuel Tornare, est favorable à une municipalisation, mais les coûts élevés de cette opération et l'opposition du milieu associatif ne lui permettent pas de franchir l'obstacle du Conseil municipal. Il use alors d'un subterfuge consistant, dès les années 2000, à instaurer une municipalisation rampante sous la forme d'une sectorisation: dès qu'un comité peine à se renouveler, la Ville confie au comité d'une institution voisine le soin de prendre le relais. Et dès que la Ville décide de la création d'une nouvelle structure, elle la confie à un comité déjà existant. Ce mécanisme, clairement combattu par certaines associations dès 2006, a propulsé les comités des associations à la tête de plusieurs crèches et jardins d'enfants. Les conséquences se sont vite déployées: les tâches de chaque comité se sont considérablement alourdies et, en étant obligés de gérer des institutions autres que celle avec laquelle ils avaient un contact direct, les membres de comité ont perdu petit à petit le sens de leur engagement. Du coup, le découragement s'est installé, rendant plus difficile le renouvellement des comités d'associations. Finalement, pour un bon nombre des as-

sociations, l'idée même de l'associatif s'est perdue. Dorénavant, ce sont souvent les professionnels qui vont faire appel à trois ou quatre personnes bénévoles pour assurer les tâches du « comité », celles de la présidence et de la trésorerie surtout. De fait, dans plusieurs secteurs, le mouvement associatif a été remplacé par un système de milice où quelques citoyens et citoyennes bien intentionnés viennent « rendre service » et se retrouvent en minorité par rapport aux professionnels dans les assemblées générales et les séances de comité.

De fait, depuis 1980, les associations ont perdu petit à petit de leur autonomie dans un processus implacable: pour s'assurer de la bonne gestion des associations, le politique et le pouvoir administratif ont établi de plus en plus de règles et de procédures de contrôle et, récemment, des contrats de prestations; devant la difficulté à maîtriser toutes ces règles et procédures, d'une part les bénévoles s'épuisent et d'autre part le politique est vite enclin à les déclarer incompetents face à la complexité de la tâche... Trop rarement, ont été mis dans la balance les avantages, en termes de vitalité de la démocratie, d'un engagement citoyen des parents et des habitants des quartiers.

Du coup, l'ossature de l'édifice repose sur les professionnels. Déjà en 1985, le rapport Bergier soulignait la place centrale dévolue aux directions d'institutions: « Je suis Vishna. Je suis la femme-orchestre. Je suis le roc de Gibraltar. Voici quelques échantillons de remarques de directrices pour décrire leur fonction », écrivait Bergier. Nul doute qu'avec la sectorisation ce rôle s'est renforcé. S'est accentuée aussi la hiérarchisation: récemment, les responsables pédagogiques ont reçu le titre d'« adjoint-e de direction » et se sont vus confier le rôle de direction d'une institution du secteur. Petit à petit, les prérogatives des associations se sont encore restreintes. On pourrait penser qu'elles devraient avoir la possibilité de décider de leur projet institutionnel définissant, notamment, le type de prise en charge à favoriser dans le quartier (crèche, jardin d'enfants, garderie ou mixte; et à temps complet, à temps partiel ou mixte). « Mais, déjà maintenant, à moins d'une forte connivence entre direction et comité, les associations ne peuvent plus agir sur leur propre projet institutionnel et sur la structure de leurs institutions. C'est devenu l'affaire des professionnels », regrette la présidente de la FGIPE.

C'est ce système-là qui est « à bout de souffle », l'autonomie associative n'étant souvent que de façade. Ainsi, dernièrement, comme l'indique *Le Courrier* du 16 sep-

tembre, la Ville « a mis la pression » sur la Fédération des associations pour que celle-ci dénonce la convention collective de travail afin que le Conseil administratif puisse geler les mécanismes salariaux. Et la Fédération « a obtempéré »... Pourtant, certains secteurs et quelques institutions qui ont réussi à garder leur structure d'origine continuent de fonctionner et n'aimeraient pas se voir municipalisés. C'est le cas de l'association gérant les deux sous-secteurs de Saint-Jean et leurs six Espaces de vie infantine (dont une crèche familiale) et jardins d'enfants. La nouvelle présidente, Solène Métral, relève le dynamisme de son « comité-employeur » de 11 membres, tous pères ou mères d'enfants fréquentant l'une ou l'autre des six institutions, et se réjouit de relancer des projets après cette période de Covid peu propice à la vie associative: quelle alimentation pour les enfants accueillis à la journée? comment rémunérer les mamans de jour après l'instauration du salaire minimum? Telles sont quelques-unes des questions qui pourraient être à l'ordre du jour de cette nouvelle année.

En tout état de cause, si l'on s'en tient au seul critère de l'efficacité de la gestion, il n'y a pas d'arguments décisifs en faveur de la municipalisation ou d'un maintien d'une gestion de chaque institution par une association. En effet, chacune des parties cite des exemples de dysfonctionnements dans le système dont elle ne veut pas: les autorités omettent de parler des comités qui fonctionnent bien, montent en épingle toute décision d'un comité contraire à telle ou telle norme légale en vigueur et pointent tout manquement d'un comité à la peine. De leur côté, les associations citent de nombreux exemples dénonçant cette administration hiérarchisée voulant tout diriger, mais les laissant se débrouiller seuls lorsque des problèmes graves surgissent.

De fait, le choix est éminemment politique: dans une perspective de renforcement de la démocratie, quelle importance et aussi quel appui une commune ou un État doit-il donner à l'engagement citoyen collectif? Tous les politiques – ou presque – prétendent vouloir favoriser l'engagement citoyen et renforcer les partenariats avec les associations. Mais le sens donné au mot « partenariat » n'est jamais précisé: reconnaissance de l'association comme un véritable acteur avec lequel se concerter – parfois au prix de conflits – ou utilisation de l'association comme simple faire-valoir ou alibi?

Pierre Varcher

¹ Eléonore Zottos, « 1960-1980, essor et modification de la demande », in *Pâtamodlé. L'éducation des plus petits, 1815-1980*. Genève, Service de la recherche en éducation et Musée d'ethnographie, 2001, p. 212.

l'associatif !

Voler de ses propres ailes

« Il est aisé d'écraser, au nom de la liberté extérieure, la liberté intérieure de l'homme » (Rabindranath Tagore)

De ma fenêtre je regarde le ciel bleu marbré de gris, les nuages se promènent dans l'horizon et les oiseaux virevoltent au-dessus des toits. Les corneilles corbinent avec insistance désagréable, les hirondelles gazouillent joyeusement et les moineaux piaillent tels des quémandeurs. J'envie leur légèreté, leur apparente liberté et me dis qu'ils n'ont pas à se questionner sur leur autonomie puisque c'est leur instinct qui les guide. Mes yeux suivent un milan noir et son vol majestueux. D'où vient-il ?

Alors, je me souviens de ma jeunesse, lorsque j'étais une voyageuse, comme lui du nord au sud ou du sud au nord, en marchant. Être une aventurière n'était pas une mode à suivre, mais une nécessité pour m'émanciper et un besoin vital de liberté, donc d'autonomie. Heureusement, pour globe-trotter à pied ou éventuellement en stop, il n'y avait pas besoin de beaucoup d'argent à l'époque. Il suffisait d'ouvrir son cœur, ses yeux, sentir avec volupté les odeurs fortes qui émanaient des paysages et avoir en soi une envie



d'humanité. Il suffisait aussi de se limiter à aduler la nature et à aimer l'air plus ou moins frais qui caressait le corps sous une chaleur caniculaire ou une pluie diluvienne. Ainsi je goûtais béatement tout ce qui m'était offert, puisque c'était ailleurs, loin de la routine, sans aucune obligation si ce n'est le respect de l'autre.

Depuis j'ai perdu cette audace qu'apportait le voyage, parce qu'il a bien fallu que je m'intègre dans un système social pour ne pas entrer en clochardisation. Je suis devenue salariée, j'ai travaillé pour gagner de quoi faire grandir mon enfant. Je ne dirais pas que je me suis enchaînée, car j'ai résisté. Je dirais plutôt que j'ai joué sur un terrain glissant, rechignant sur les lignes droites, toute en méfiance. En cherchant l'équilibre, je louvoyais, donnant tout ce que je pouvais pour survivre et prenant ce qui m'était accordé. J'ai respecté mes valeurs le mieux possible, ce qui n'était pas facile avec tous les assujettissements imposés, sans équité. J'ai toléré cette société éprise de boulimie et avoir accepté de faire des concessions m'a donné l'impression chaque jour d'être prise pour une

vache à traire. Souvent je me suis rebellée, ce qui a rajouté bien des difficultés dans mon cheminement.

La socialisation m'a permis d'adhérer à des associations et d'apprécier le travail collectif, car avec le mélange de savoir-faire émergent des fruits variés et savoureux.

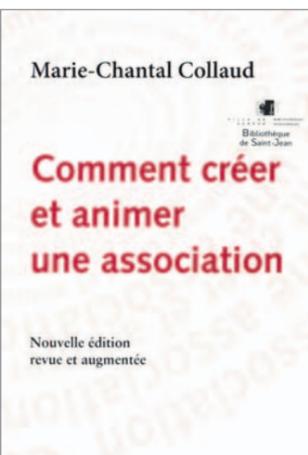
C'est pourquoi l'autonomie associative doit être défendue corps et âme, car à quoi servirait-elle si elle ne reflétait plus l'âme de ce pourquoi elle a été créée ? Je me pose la question de savoir jusqu'où, ou jusqu'à quand, je m'engagerai dans une association de quartier, comme par exemple la MQ, si les compétences sur le terrain n'étaient plus reconnues, soutenues et encouragées.

Si l'autonomie tient sur le fil du rasoir et si la direction d'action d'une entité quelle qu'elle soit ne correspondait plus à mes valeurs ou à mes besoins en tant que personne et habitante, je retournerais sur les chemins caillouteux et m'en irais découvrir de nouveaux paysages dont les vallons correspondraient mieux à mes attentes... une migration définitive.

Bluette

Pour aller plus loin

Ces documents sont à votre disposition à la Bibliothèque municipale de Saint-Jean. Ils ont été sélectionnés par les bibliothécaires.



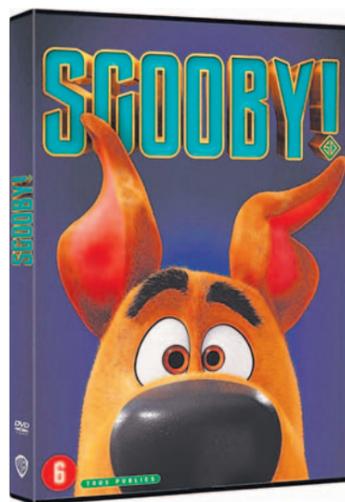
Marie-Chantal Collaud
Comment créer et animer une association
Éditions Réalités sociales, 2009
Chacun peut créer une association, en être membre, secrétaire ou président. En Suisse, l'association est au regard du droit une personne morale soumise à des règles de fonctionnement précises. Grâce à cet ouvrage, chacun est à même de comprendre clairement et facilement les obligations et les subtilités propres à cette forme juridique particulière.

Christian



Post Tenebras Rock
Une épopée électrique 1983-2013
Éditions La Baconnière, 2013
En 2013, l'association PTR fêtait ses 30 ans d'existence. L'occasion pour La Baconnière de publier un superbe livre qui retrace l'histoire de la doyenne des « assos » rock genevoises. Anecdotes, histoires, photos, concerts... un très bel hommage à ce lieu mythique, emblématique de la vie alternative locale, né d'une envie de liberté et de rock.

Rébecca

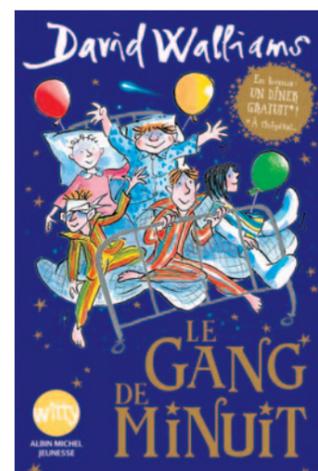
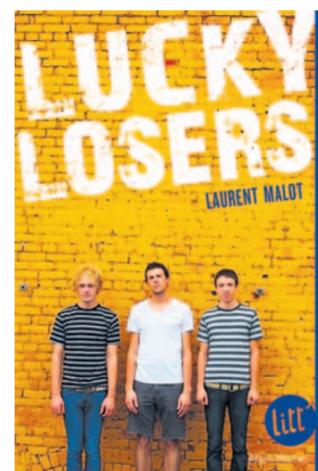


Scooby ! (DVD)
Warner, 2020

Qui ne connaît pas Scooby, membre archi populaire d'une bande d'enquêteurs et enquêtrices qui s'associent pour résoudre des mystères effrayants ? Série créée aux États-Unis en 1969, elle connaît toujours un succès fulgurant en prenant d'autres formes comme des films, animés ou avec acteurs. Elle est également déclinée en bande dessinée. Les cinq membres de la bande, à bord de leur van baptisé *Mystery Machine*, enquêtent en totale autonomie, résolvant les mystères avant la police. Dans ce film vous découvrirez comment Fred, Daphnée, Véra, Sammy, sans oublier Scooby, se sont rencontrés pour former la légendaire agence Mystère & Cie.

Nous vous proposons également d'autres titres dans lesquels les jeunes s'associent pour lutter contre le crime, les inégalités, pour la liberté d'expression et d'actions, comme ceux illustrés ci-contre. Vous trouverez encore plus de titres dans votre bibliothèque. N'hésitez pas à demander aux bibliothécaires qui seront ravis et ravies de pouvoir vous conseiller.

Aurélié et Christelle



Une association de parents d'élèves : un véritable pouvoir d'action ?

L'école obligatoire est un service public à part entière, complètement géré par l'État. Il n'y a donc, a priori, pas de place réelle pour les associations de parents ou de quartiers dans les décisions prises au sein des établissements. Pourtant, selon la loi, « l'autorité scolaire encourage la participation active des maîtres, des élèves et de leurs parents aux responsabilités scolaires ».

Pour l'Association des parents d'élèves de Saint-Jean et Devin-du-Village (APESJDV), une participation active aux responsabilités scolaires ne se réduit pas à servir des boissons à la fête de l'école, ni à organiser des activités de loisirs pour les élèves. Il s'agit bien davantage de faire le lien entre les parents et l'école et de défendre, en toute autonomie, des projets et des actions qui font sens pour les enfants et leur famille.

À Saint-Jean, comment le pouvoir d'action de l'association des parents d'élèves se concrétise-t-il ? Explications de Céline Michel, présidente de l'APESJDV.

Quel est le but d'une association de parents d'élèves (APE) ?

– Bien souvent, les activités de l'APE sont réduites à l'organisation de quelques événements pour les élèves tout au long de l'année, et à donner un coup de main aux enseignants pour la fête de l'école. Ces activités, bien que très sympathiques, sont chronophages pour un comité composé de bénévoles qui ont tous un emploi. C'est pourquoi l'APESJDV a réduit la partie événementielle de son activité pour optimiser son temps et ses actions. Son but principal est d'être à l'écoute des parents, de les représenter et de faire le lien avec les différents acteurs du milieu scolaire (direction, enseignants, parascolaire, service des écoles) pour améliorer le bien-être des enfants à l'école.

Aujourd'hui, nous pouvons véritablement dire que nous œuvrons en toute autonomie pour défendre les intérêts des enfants et des parents d'élèves. Ceci même si nous devons parfois être en désaccord avec les différentes parties avec qui nous collaborons.

Quelle influence avez-vous sur la vie scolaire des élèves du quartier ?

– L'APE maintient un dialogue constructif et régulier avec la direction des écoles de Saint-Jean et du Devin-du-Village, les responsables de secteur du GIAP (parascolaire), les enseignants, l'association gérant les restaurants scolaires, la Maison de quartier et la Ville de Genève. Le comité participe également aux réunions de la FAPEO (« Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire »), qui regroupe la majorité des APE du canton. Ces séances nous permettent de connaître et de donner notre avis sur les projets du Département de l'instruction publique comme récemment les deux réformes en cours, concernant autant l'école primaire que le cycle d'orientation.



Sécuriser le chemin de l'école, un engagement de l'association de parents d'élèves. Ici, devant l'école du Devin-du-Village. Photographies Céline Michel

Quelles actions concrètes avez-vous mis en œuvre à Saint-Jean et au Devin-du-Village ?

– En 2020, l'APE a collaboré avec les restaurants scolaires pour proposer aux enfants végétariens de véritables repas sans chair animale.

L'APE a également à cœur de sécuriser le chemin de l'école. Elle a participé au projet de la zone 30. Fin 2020, elle a obtenu le rétablissement d'un passage piéton rue du Vicair Savoyard, en face de l'école du Devin-du-Village.

En janvier 2021, en pleine crise du Covid, l'APE a fait parvenir un courrier à la conseillère administrative Christina Kitsos, présidente du GIAP, afin de permettre aux parents de modifier leur abonnement au parascolaire de manière plus flexible, ceci pour pouvoir s'adapter aux directives du Conseil fédéral sans cesse redéfinies quant au télétravail et aux fermetures de certains commerces et services. Cette action a eu un impact puisque, dès février 2021, le GIAP a suspendu la facturation des modifications d'abonnement.

Quels sont vos projets cette année ?

– Une exposition sur le thème du harcèlement scolaire devrait être proposée aux élèves. Nous avons initié cette idée auprès de la direction il y a un an et nous allons subventionner partiellement ce projet.

Vos souhaits pour le futur ?

– Les APE sont en mal de membres, car certains parents ne voient pas les avantages à payer une cotisation qui ne leur apportera pas un bénéfice direct. Payer sa cotisation annuelle de 25 francs sert à soutenir une structure bénévole qui sera utile à la communauté toute entière plutôt qu'individuellement. Nous estimons que notre rôle est de défendre les droits et les intérêts de tous les parents, membres ou non.

Nous souhaiterions également que les parents nous sollicitent davantage et nous fassent remonter leurs préoccupations, problématiques et idées. Nous l'avons déjà prouvé, nous pouvons faire changer les choses.

Contact :

Association de parents d'élèves des écoles de Saint-Jean et du Devin-du-Village (APESJDV)
apesjdv1203@gmail.com
page Facebook : APESJDV

l'associatif !



Dans le préau de l'école de Saint-Jean, lors de la Journée internationale à pied à l'école. La FAPEO est partie prenante de cette manifestation et s'occupe notamment de promouvoir et d'aider à l'installation de lignes de Pedibus dans tout le canton. Photographie FAPEO

La FAPEO: les parents d'élèves et l'autonomie associative

À Genève, l'école est affaire du canton et les communes n'ont de responsabilités qu'en ce qui concerne la gestion des bâtiments. Ailleurs en Suisse romande, les communes sont davantage impliquées dans la vie scolaire, notamment à travers les commissions scolaires qui ont leur mot à dire dans le choix des enseignants ou sur les horaires scolaires. Cette centralisation, qui laisse a priori peu de place au débat, expliquerait en partie qu'en réaction notre canton compte le plus grand nombre d'associations de parents d'élèves (APE) actives de Suisse romande. La plupart de celles-ci sont regroupées au sein de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO), dont le secrétariat général occupe une grande pièce lumineuse mise à disposition par la Ville de Genève dans l'école de Saint-Jean. Entretien avec Anne Thorel Ruegsegger, sa secrétaire générale.

Lorsqu'on lui demande si la FAPEO, qui bénéficie d'une subvention du DIP lui permettant notamment d'éditer son journal annuel, jouit d'une entière autonomie, Anne Thorel Ruegsegger est affirmative. Au cours de la discussion, la secrétaire générale liste un certain nombre de dossiers sur lesquels la FAPEO, mandatée par les APE, s'est opposée aux propositions du DIP. En tête de liste vient le débat émotionnel qui avait abouti à l'introduction de l'école le mercredi matin dès la 4P. Dans cette controverse emblématique, on ne saurait douter de l'autonomie de la faitière des associations de parents d'élèves: en défendant l'introduction du mercredi matin à partir de la 4P, elle avait non seulement contredit le projet initial du DIP qui préconisait le mercredi matin pour tous les degrés du primaire, mais elle s'était également frontalement opposée aux enseignants qui ne voulaient pas de l'école le mercredi matin et dont les syndicats avaient initié le référendum. Dans les urnes, la solution défendue par la FAPEO et à laquelle le DIP s'était finalement rallié l'avait em-

portée. «À l'époque, on avait perdu des plumes dans la bataille. Des membres qui n'étaient pas d'accord avec l'école le mercredi matin avaient démissionné», se souvient Anne Thorel Ruegsegger. De manière générale, la question des horaires scolaires – congé du samedi matin, passage du jeudi au mercredi congé – a toujours généré une effervescence au niveau des APE.

Si par la voix de la FAPEO les représentants des parents sont aujourd'hui des partenaires reconnus du DIP qui, régulièrement, les invitent à prendre position sur les questions scolaires, il n'en a pas toujours été le cas. Le GAPP (Groupement des associations de parents d'élèves du degré primaire) et la FAPECO (Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation), fusionnés en 2016 pour donner la FAPEO, sont nés en 1972 dans un contexte relativement conflictuel. Peu de place était alors laissée aux parents d'élèves qui, rassemblés en quelques regroupements, ancêtres des APE, ressentaient le besoin d'exister auprès de l'institution scolaire. On est alors dans un

contexte post-68, où l'on questionne le rôle de l'école et où les études connaissent une formidable démocratisation, notamment grâce à la création du cycle d'orientation quelques années auparavant. Si les premières années sont conflictuelles pour des associations qui affirment leur autonomie, on note au fil des ans une pacification des relations et des champs d'actions communs qui se développent avec les enseignants. Autant les parents que les enseignants se rendent compte qu'en resserrant les liens, en multipliant les échanges, il y a la possibilité de se présenter avec davantage d'arguments auprès des autorités politiques. Aujourd'hui, aussi bien la recherche en éducation que le DIP sont conscients de l'importance de l'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants.

Il est difficile de répondre précisément sur la plus-value de cette autonomie associative en matière de politique de l'enseignement à Genève. Anne Thorel Ruegsegger pense néanmoins que le visage de l'école serait aujourd'hui sensiblement différent sans l'implication, depuis près de cinquante

ans, des parents d'élèves. Elle note bien évidemment que tous les magistrats à la tête du DIP n'ont pas accordé la même écoute aux parents d'élèves.

Il est toutefois essentiel de noter que l'autonomie de la FAPEO se meut au sein d'un champ d'activité déterminé. Elle n'intervient par exemple pas dans la question des plans d'études, dont les grandes lignes sont dressées au niveau intercantonal, voire fédéral. Peu de place est donc laissé aux réflexions émanant de la société civile. À ce niveau, on relira avec profit la contribution du géographe Daniel Curnier dans le numéro 122 de ce journal, qui s'interrogeait sur la réponse de l'école à l'urgence écologique. Celle-ci nécessiterait une modification considérable de notre façon de penser l'école qui ne ferait pas l'économie d'un débat incluant la société civile, par l'entremise, pourquoi pas, d'associations de parents d'élèves revendiquant une extension de leur autonomie.



Sans être exhaustifs, les propos recueillis à travers un « micro-trottoir » mettent en avant certains enjeux concernant l'autonomie associative en Maisons de quartier.

A Genève, une Maison de quartier – comme celle de Saint-Jean (MQSJ) – est régie par sa propre association. Cette dernière est gouvernée par différentes personnes qui ont un lien étroit avec le quartier. Seulement voilà, le financement de toutes les activités, ainsi que le salaire des professionnels, est assuré par le Canton et la Ville de Genève. C'est-à-dire par le contribuable, à travers les politiques publiques. Depuis plusieurs années déjà, entre crises économiques et pandémie de Covid-19, les restrictions budgétaires se font ressentir. Notamment dans le secteur de l'animation socioculturelle, entre le gel à répétition des annuités salariales professionnelles et un statu quo dans le développement de l'offre au public. Dans ce contexte parfois tendu, un bras de fer inévitabile a lieu entre l'État et le monde associatif des Maisons de quartier. En d'autres termes, l'expertise étatique – qui finance ces associations – tend à vouloir contrôler directement les professionnels des centres, indiquant peut-être une certaine obsolescence dans le système associatif des Maisons de quartier. L'argent étant, une fois de plus, le nerf de la guerre, quelles sont alors les réelles priorités de l'action socioculturelle ? Et qui est le plus à même d'en juger la pertinence ?

En allant à la rencontre des gens du quartier, une première question semble évidente : connaissez-vous la Maison de quartier de Saint-Jean ? Sur une vingtaine de personnes interrogées, la moitié est hésitante ou répond « non ». Un quart prétend avoir déjà eu un lien, à travers un événement ou deux. Le quart restant, lui, connaît assez bien la MQSJ, grâce à un lien plus étroit (actuel ou passé).

Mais alors, à quoi sert une Maison de quartier ? Différentes personnes diront à « proposer des activités », à « réunir les jeunes, dans un but éducatif », « créer du lien », « rassembler des gens de tous âges », « accueillir tout le monde, comme avant à l'église », « parler de la vie de quartier », « créer des groupes, comme le Forum 1203 », et comme réponse la plus significative : « créer de la cohésion sociale ».

Après avoir contextualisé quelque peu l'utilité du sujet, en voici l'enjeu principal : une Maison de quartier doit-elle être autonome dans le choix de ses actions ? Si cela s'inscrit dans une tension dialogique, c'est-à-dire en essayant de tenir compte de la complexité qu'il peut y avoir entre



Photographie Bluette Staeger

deux pôles, quels sont les « pour » et les « contre » d'une autonomie associative en Maison de quartier ?

Concernant les « pour », le premier argument recueilli, à l'échelle d'un quartier, est que les membres de l'association, ainsi que l'équipe professionnelle, sont au « contact direct de la population ». Cette proximité favorise l'expertise et l'action socioculturelle à mener, par rapport à la demande et aux besoins du public. Avec l'appui de l'équipe d'animation socioculturelle, une Maison de quartier est là « par » et « pour » les habitant·e·s. Cela s'oppose à la machine étatique qui est bien trop grande et trop lente pour répondre au public dans des délais satisfaisants. De plus, les associations n'ont « pas d'intérêts pécuniaires », elles œuvrent – normalement – dans le seul intérêt de leur quar-

tier. L'État devrait donc continuer à les soutenir financièrement, dans un contrat de confiance.

En ce qui concerne les « contre », il est normal que l'État ait des prérogatives. Si celles-ci sont étayées par des spécialistes de l'intelligentsia du monde politique et universitaire, il faut alors les mettre en avant, afin de pouvoir les appliquer sur le terrain. Du reste, l'une des fonctions de l'État est aussi de s'assurer que les financements publics sont entre de bonnes mains. Dans une république, « il faut rendre des comptes » ; et donner 100% d'autonomie aux associations n'est pas sans risque.

À la vue de ces éléments, une synthèse n'est peut-être pas la plus appropriée.

Cependant, l'un des constats, à Saint-Jean, est que la Maison de quartier est méconnue d'une certaine tranche de la popu-

lation. Si des personnes n'en connaissent pas l'utilité, d'autres n'en connaissent même pas l'existence. À l'opposé, des gens ont un lien de filiation important avec ce lieu et ils en connaissent bien son fonctionnement. La Maison de quartier doit peut-être redorer son blason, en version 2.0. Cela dans le but de continuer à répondre à des demandes et des besoins publics. Une chose semble évidente : c'est en créant et préservant des liens avec la population que les enjeux fondamentaux de l'animation socioculturelle peuvent être préservés. Sinon mis à jour par de nouvelles demandes émanant directement de la population locale. Malheureusement, un désintérêt démocratique général ne permettra pas le maintien d'une autonomie associative en Maison de quartier.

Marco Nachira

l'associatif !

Appel au partenariat et au respect de l'autonomie des Maisons de quartier

«L'heure est à la décentralisation, à l'action proche du citoyen. Pour avoir côtoyé assidûment un nombre considérable de responsables politiques et associatifs, je puis vous assurer qu'ils ne demandent qu'à endosser ces nouvelles responsabilités. (...) Mais le blocage se situe essentiellement dans les têtes cantonales. Pourtant, l'ère napoléonienne s'est achevée depuis 206 ans, on vient de fêter le bicentenaire de la mort du Premier consul, mais sa mentalité et son organisation continuent de guider certains esprits, dans notre république.»

Ainsi s'est exprimé Xavier Magnin dans *Le Temps* le 8 juin dernier. Conseiller administratif à Plan-les-Ouates et président de l'Association des communes genevoises (ACG), il dégage et vise le même esprit jacobin et centralisateur dont se plaint depuis plus de dix ans la Maison de quartier de Saint-Jean, soucieuse de ne pas perdre encore davantage de son autonomie. Alors ? Les communes et les associations en charge de la gestion des Maisons de quartier seraient-elles sur la même longueur d'onde ? Pas si simple...

Genève se targue d'avoir su développer un partenariat unique entre le canton, les communes, les associations gérant les centres et le personnel dans le cadre de la Fondation pour l'animation socioculturelle, la FASE. De fait, ce partenariat ne se déroule pas sans tension, notamment avec l'exigence accrue du «qui paie commande». Cet automne, un nouveau caprisque bien d'être franchi: la majorité du Conseil d'État et de l'Association des communes genevoises a préparé depuis quelques mois, dans la plus totale opacité, un désengagement de l'État de la FASE. C'est un modèle d'organisation créé dans les années 1970 et souvent cité en exemple qui est remis en cause sans participation ni même consultation des associations. Vous avez dit «partenariat» ?

Cette idée de retrait du canton de la FASE n'est ni nouvelle, ni spontanée. Sur le plan général de la gestion de l'État, la mise en œuvre des théories des «Nouvelles gestions publiques» a fait émerger dès les années 2000 la nécessité de «traquer les doublons» et de «désenchevêtrer» les sources de financement afin d'assurer, soi-disant, une meilleure efficacité des finances publiques. Il est dès lors devenu prioritaire de renvoyer de la Confédération aux cantons, puis des cantons aux communes, la responsabilité et le financement des tâches dont celles-ci peuvent s'occuper. À Genève, dès 2013, un processus se met en route pour concrétiser cette intention et un comité de pilotage flanqué d'un groupe de travail technique est créé afin d'établir un rapport identifiant les secteurs dans lesquels une refonte de la répartition des tâches est souhaitable. Différents «trains de lois» sont ainsi votés année après année. La FASE est déjà dans le collimateur, mais échappe au couperet en 2014, le groupe de travail ayant estimé qu'elle relevait de missions conjointes entre canton et communes.

Puis, dès 2018, les tensions naissent entre ACG et Conseil d'État. Il faut dire qu'on attaque des dossiers chauds: culture, social, polices municipales, etc. De plus, l'État applique son plan financier quadriennal qui prévoit un transfert de charges aux communes de 90 millions sur quatre ans



Les Antibrouillards: un festival annuel créé et organisé par des habitants pour les habitants, une initiative reposant sur l'autonomie de l'association. Photo MQSJ

d'ici fin 2023. Le Covid et la lutte contre le sans-abrisme poussent le canton à sommer les communes à passer à la caisse sans leur concéder des compétences de gestion. Le ton monte: «Il faut que l'État cesse de nous considérer comme des fonctionnaires, nous sommes des élus!», s'offusque Carole-Anne Kast, conseillère administrative d'Onex, en été 2020. «Toute tâche que les communes peuvent et veulent remplir – et financer – à la place du canton doit s'accompagner impérativement du transfert de la gouvernance équivalente. C'est facile à comprendre, c'est la logique et le bon sens même» argumente Xavier Magnin. Au Département de la cohésion sociale et de la solidarité, on déplore que les communes les plus riches ne jouent pas le jeu de la péréquation pour supporter la facture sociale et, estimant que les négociations sont bloquées avec l'ACG, on menace de fonctionner par projet de loi cantonale. Dès lors, à l'ACG, naît en 2020 la revendication d'exercer davantage de prérogatives, notamment en matière de police de proximité et de gestion et financement de la FASE: «Concrètement, les communes genevoises sont prêtes à assumer, demain, le financement des activités de la FASE, qui resterait une entité propre financée par un système péréquatif mis en place par l'ACG», affirme le président de l'Association des communes.

L'idée fait son chemin et, du côté du Conseil d'État, désireux d'économiser une vingtaine de millions par année, une majorité s'est finalement dégagée pour accepter la proposition de l'ACG et aller de l'avant. Pourtant, Thierry Apothéoz a «clairement exprimé sa désapprobation» en soutenant qu'il y a «clairement un enjeu cantonal très fort sur lequel il aime-

rait que la FASE continue d'intervenir». Il ajoutait: «J'ai évoqué les dangers d'une forme de municipalisation que cela peut provoquer: on serait dans un dispositif qui abandonnerait les associations aux seules communes.»¹

Le problème est traité dans des groupes de travail au fonctionnement opaque, sans que la Fédération des associations ne soit consultée... Un projet de loi cantonal soumis au Grand Conseil vient juste d'émerger.

Une première chose est claire: le Conseil d'État, dans sa majorité, ne voit là qu'une source d'économie et n'aborde pas la question sous l'angle politique de ses responsabilités: c'est lui pourtant qui a signé le concordat intercantonal Harnos qui le contraint à assurer une prise en charge des enfants et des jeunes en dehors de l'horaire scolaire, tâche réalisée en partie grâce à l'action des associations dans les quartiers et les communes – pensons aux centres aérés ou aux accueils du mercredi. C'est pourtant lui aussi qui a inauguré en grande pompe lors de la dernière législature un Département de la cohésion sociale et de la solidarité, visée au cœur de l'action des Maisons de quartier.

Une deuxième chose est moins claire: les communes, si elles reprennent tout le financement et les compétences sur la FASE, arriveront-elles à obliger les plus riches d'entre elles à prendre leur part de dépenses? Et si elles y arrivent, leur but majoritaire est-il aussi clair que celui de leur actuel président? La plupart des communes ne chercheraient-elles pas plutôt à devenir califes à la place du calife? En témoignent en tout cas plusieurs exemples récents où des communes ont voulu s'ingérer très fortement dans la gestion et le programme d'activités de leur centre et

où seule l'action conjointe de la Fédération des associations et de l'État a permis de limiter la casse. Par ailleurs, ce sont les représentants des communes qui se sont récemment montrés les plus mordants à vouloir jouer le rôle d'employeur des équipes d'animation des centres au détriment des associations...

Ce seront les députés au Grand Conseil qui auront le dernier mot de l'histoire. Nous leur adressons alors un appel, de même qu'aux responsables des communes, si le transfert se réalise: reprenez ce que proclamait Georges Bouvier, vice-président de l'ACG en 1993 lors de la signature de la Charte cantonale: «Les centres de loisirs et de rencontres répondent à nos préoccupations. Dans une époque de repli individualiste, ils soutiennent la vie associative qui est la vitalité même de nos communes. (...) Dès lors, une de nos missions est de respecter la création et le développement des centres de loisirs et de rencontres, tout en leur laissant, autant que possible, leur autonomie.» La cohésion sociale ne peut se former que sur le terrain, par des mouvements de participation. À Genève, on dispose d'un tissu extraordinaire de 47 associations qui y contribuent en gérant une Maison de quartier, un jardin Robinson ou un Centre de loisirs. Pensez à le préserver en veillant à ce que s'instaure un véritable esprit de partenariat entre financeurs et acteurs sur le terrain.

Le comité et l'équipe de la Maison de quartier de Saint-Jean

¹ Table ronde de la FCLR du 22 avril 2021, <https://fclr.ch/2021/05/17/enregistrement-video-de-la-table-ronde-du-22-avril/> (durée: 25'20).

XR, l'agir collectif

La culture squat, les centres autonomes, tout cela semble avoir disparu de Genève. Pourtant, l'idée d'autonomie, celle de revendiquer par l'action collective une autre manière de vivre, est bien présente, notamment dans les mouvements pour le climat. La rédaction de *Quartier libre* a rencontré David, un habitant du quartier, et Vincent, qui contribuent à Extinction Rebellion (XR) Genève. Discussion.

Vous dites que vous « contribuez » à Extinction Rebellion Genève et vous ne vous qualifiez pas de « membres » de cette organisation.

– En effet, nous ne sommes pas « membres » au sens où XR n'est pas une association avec des statuts, un président, un comité, des cotisations. Ce n'est pas une entité juridique reconnue, car, pour assurer notre autonomie, nous ne voulons pas fonctionner dans un tel cadre. XR est un « mouvement » et y adhère toute personne qui se reconnaît dans ses principes et valeurs. Parmi ces principes et valeurs figure du reste explicitement l'idée que, non seulement le mouvement accueille chaque personne telle qu'elle est, mais aussi qu'il doit travailler activement à la création d'espaces plus inclusifs où tout le monde puisse se sentir à l'aise.

Se sentir à l'aise pour mieux s'engager dans l'action collective! Vous êtes en effet un des mouvements qui militent avec d'autres dans le cadre général de l'urgence climatique et sociale mondiale. Qu'est-ce que vous visez ?

– Nous nous inscrivons en effet dans un mouvement mondial de désobéissance civile en lutte contre l'effondrement écologique et le réchauffement climatique. Les revendications d'XR sont la fin des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2025 et que le gouvernement dise la vérité sur le caractère mortel de notre situation, déclare l'état d'urgence pour le climat et la biodiversité et inverse toutes les politiques qui ne sont pas cohérentes avec cet état de fait. Cela implique un véritable changement de société, qui doit se réaliser à tous les niveaux. C'est pourquoi, XR milite aussi pour instaurer des formes plus robustes de démocratie participative sous forme d'assemblées citoyennes locales, cantonales, nationales et internationales. Un appel a été lancé le 22 juin au Conseil fédéral et, si rien ne bouge, des actions de blocage seront lancées à Zurich dès le mois d'octobre.

Mais avec de telles ambitions, il faut quand même s'organiser de manière rigoureuse. Comment fonctionnez-vous ?

– Un des principes de base de XR énonce: « Nous limitons délibérément les rapports et les hiérarchies de pouvoir afin de garantir une participation plus équitable. » Pratiquement, l'organisation s'inspire des idées de l'*holacratie*: chaque groupe doit avoir la plus grande autonomie possible tout en s'inscrivant dans un ensemble plus large construit autour de finalités. À XR Genève, il y a une plénière chaque mois ouverte à toute personne qui se reconnaît dans le mouvement. Les tâches de facilitateurs (pour organiser le débat, les tours de parole, etc.), de prise des comptes rendus et de gardien du temps sont tournantes et réparties entre des volontaires qui s'annoncent d'une plé-

nière à l'autre. On y fait le point sur nos actions, on délibère de sujets généraux, etc. Mais l'essentiel du travail se fait dans des groupes qui, eux aussi, fonctionnent sur les principes d'ouverture, de volontariat, d'auto-organisation et d'autorité distribuée. On a ainsi un groupe « intégration » qui facilite l'intégration des gens dans le mouvement et qui coordonne des formations ou des actions de sensibilisation à l'extérieur. Un autre se consacre aux questions de médias et communications, un autre encore à celles de « communauté » pour assurer les liens avec d'autres organisations œuvrant dans le même champ (par exemple pour participer à l'organisation de la « Grève pour l'avenir » avec la Grève du climat, BreakFree, la Grève des femmes et des syndicats). Le groupe « stratégie » s'attaque à l'analyse des alliés ou opposants dans le champ social, à des propositions de priorités d'actions ou de journées de réflexion, alors que le groupe « politique » est clairement orienté dans les relations avec l'État ou les pouvoirs en place. Mais l'aspect « plaisir d'être ensemble » n'est pas oublié puisqu'un groupe – appelé « culture régénératrice » – se consacre à faire en sorte que les militant·e·s d'XR puissent avoir des occasions de vivre ensemble des moments de partage des valeurs que le mouvement promet (se respecter dans nos différences, sortir des rapports de compétition et de pouvoir, établir des liens à la nature...).

Concrètement, quand vous décidez de lancer une action, comme celle où vous êtes allés bloquer le terminal des jets privés à Cointrin, comment cela se passe-t-il ? Qui décide ?

– Toute personne du mouvement peut faire une proposition d'action et essaie de regrouper un nombre suffisant de militants pour la mener à bien. Après, c'est une question d'auto-responsabilisation et de mise en réseau: il faut, par exemple, se coordonner avec le groupe médias et communications pour que la presse soit présente et puisse relayer l'action. Tout se passe au moyen des réseaux sociaux où il faut savoir – mais ça s'apprend, on a des formations – en dire suffisamment pour que l'action soit efficacement menée, mais pas trop afin que la police ne soit pas avertie et ne bloque pas l'action à l'avance.

Vous avez parlé de votre groupe « politique ». Vous avez donc des rapports formels avec l'État. Mais comment est-ce possible sans avoir de structure juridique reconnue ?

– Effectivement, nos actions visent à mettre l'État face à ses responsabilités (fixer des objectifs clairs pour la fin des émissions de gaz à effet de serre, par exemple) en créant un rapport de force dans l'espace public par des actions de désobéissance civile. Du coup, quand une action est efficace, elle entraîne normalement des discussions avec des magistrats.



Opération « Rebellion One » du 8 mai 2021, rue du Rhône. Photographie XR Genève

Nous avons, à Genève, des contacts avec le Conseil d'État et avec les conseillers administratifs dans certaines communes. Vont venir alors en tant que XR des personnes intéressées et disponibles; on est dès lors loin du système classique de délégués ou de représentants officiels avec le président d'une association par exemple. Et quand on signe nos demandes d'entrevue « XR Genève », ça peut avoir l'air d'être une demande anonyme. Il a fallu franchir cet obstacle et nous faire reconnaître, non comme anonymes, mais comme défenseurs collectifs d'une cause d'intérêt public légitime.

Ce fonctionnement est très proche de celui qu'avait, dans le quartier, le Forum 1203 au début des années 2000 et ça marchait effectivement bien. Mais les gens impliqués dans le Forum ont toujours eu le besoin d'avoir, au-delà d'un groupe de pilotage formé d'habitants militants, une assise garantissant la continuité et la pérennité du mouvement sous la forme d'un secrétariat participatif. Et cela a posé la question de la professionnalisation de certaines tâches et, du coup, de la nécessité d'avoir des entrées financières. Dans le cas du Forum, la commune a soutenu cette initiative par une subvention, mais l'octroi de celle-ci a exigé petit à petit que les règles néo-libérales soient respectées: conclusion d'un contrat de prestations, donc avec une

entité ayant une forme juridique reconnue. À terme, c'est un risque de perte d'autonomie qui se profile. À XR, n'avez-vous pas un besoin de professionnaliser certaines tâches ?

– Les groupes locaux de XR sont libres de faire comme ils veulent sur ce plan-là. Au Royaume-Uni par exemple, XR emploie une centaine de personnes, car ils s'appuient sur des donateurs importants comme le groupe de rock Radiohead ou des ONG. À Genève, rien de tel. Nous restons dans le militantisme, aucun d'entre nous n'est rémunéré. Il y a juste au niveau suisse que le groupe XR a dû se structurer en association pour pouvoir ouvrir un compte bancaire qui permet des donations et de payer, par exemple, des frais de transport des militants.

Le bon sens actuel répand l'idée que les gens et les jeunes en particulier ne s'engagent plus, enfermés dans une perspective individualiste et consumériste. C'est aussi votre sentiment ?

– Nous, on sent qu'il y a un fort besoin de s'engager autour de ces questions de société. Du reste, de nombreuses personnes nous disent se reconnaître dans nos principes et valeurs, mais ne s'engagent pas à XR, car déjà engagées ailleurs. Il y a en effet une multitude de groupements et de réseaux.

Adresses utiles

MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN

Ch. François-Furet 8 · 1203 Genève
 tél. 022 338 13 60
 info@mqsj.ch
 www.mqsj.ch

LE 99 – ESPACE DE QUARTIER

Rue de Lyon 99 · 1203 Genève
 tél. 022 418 95 99
 Le99.info@ville-ge.ch

LUDOTHÈQUE 1-2-3... PLANÈTE !

Av. d'Aire 42 · 1203 Genève
 tél. 022 344 06 52
 ludoplanete@sunrise.ch

LUDOTHÈQUE DE SAINT-JEAN

Rue de Saint-Jean 12 · 1203 Genève
 tél. 022 344 07 00
 Ludo-stjean@bluewin.ch

COOPÉRATIVE RENOUVEAU DE SAINT-JEAN

Av. des Tilleuls 7 · 1203 Genève
 tél. 022 344 08 41
 crsj@bluewin.ch

ASSOCIATION DES SENIORS «AU FIL DU RHÔNE»

Quai du Seujet 32 · 1201 Genève
 tél. 022 731 46 75

CENTRE D'ACTION SOCIALE (CAS)

Hospice Général de Saint-Jean/Charmilles
 Rue de Lyon 93-95 · 1203 Genève
 tél. 022 420 68 40

FORUM1203 ASSOCIATION «FORUM DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE»

info@forum1203.ch
 www.forum1203.ch

ANTENNE SOCIALE DE PROXIMITÉ SERVETTE PETIT-SACONNEX/ SAINT-JEAN

Rue Hoffmann 8 · 1202 Genève
 tél. 022 418 97 90
 asp.servette.soc@ville-ge.ch

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JEAN

Av. des Tilleuls 19 · 1203 Genève
 tél. 022 418 92 01
 www.ville-ge.ch/bm

POLICE MUNICIPALE DES CHARMILLES

Rue de Lyon 97 · 1203 Genève
 tél. 022 418 82 82
 llotiers.charmilles.seep@ville-ge.ch

la vie du quartier



Quelques-unes des espèces qui pourraient être plantées.
 Hepia/Robert Perroulaz

Le plus petit jardin botanique de Suisse... j'en témoigne

Habitant alors depuis peu le quartier de Saint-Jean, dans le but de mieux le connaître, j'avais participé en 2019 à un Forum1203 à la Maison de quartier. À l'issue des présentations et des discussions sur le thème de la transition écologique, des groupes s'étaient formés au fur et à mesure des propositions d'initiatives. Croyez-moi, le choix n'était pas facile! C'est ainsi que je me suis retrouvée dans celui du «Plus petit jardin botanique de Suisse».

Dès notre première réunion en petit comité, l'initiateur du projet, le bien connu dendrologue du quartier, Robert Perroulaz, m'a convaincue et passionnée. Cette intention, qui pouvait dans un premier temps paraître utopique, est devenue réaliste et réalisable grâce à ses connaissances scientifiques, notamment sur le dérèglement climatique. Bien sûr, le choix de l'emplacement de ce petit jardin botanique n'était pas négligeable, car il devait être à la vue de toutes et tous.

Je ne vous apprend rien en écrivant que la rue de Saint-Jean, très passante autant sur la route que sur ses trottoirs, est bordée de surfaces rectangulaires arborisées alternant avec des places de stationnement pour les voitures et plus récemment pour les motos et les vélos.

Mais jusqu'alors, je n'avais pas vraiment pris conscience qu'un espace semi-ovoïde me faisait faire un détour sur le trottoir, à proximité de l'Espace de vie infantile (EVE) Germaine Duparc. De plus, cet endroit est vraiment stratégique car il est dans le prolongement d'une transversale verdoyante, partant du haut de la falaise bordant le Rhône, traversant le petit parc attenant à la crèche souterraine, enjambant perpendiculairement la couverture des voies là où elle

est la plus arborisée, pour continuer finalement le long de la rue des Cèdres. Cet axe est certes interrompu par la nouvelle voie verte de la rue des Tilleuls, où les vélos sont de plus en plus nombreux, et par la très fréquentée rue de Saint-Jean.

Mais revenons en bordure de cette dernière, ou plutôt sur ce vestige végétalisé d'une autre époque, délimité par un muret qui oblige les usagers du trottoir à le contourner.

Notre spécialiste m'a appris que les deux petits arbres plantés à cet endroit, des *Abies pinsato*, sont originaires de la sierra de Ronda en Andalousie. C'est ce qui lui a donné l'idée de créer autour de ces jeunes sapins un mini-jardin botanique composé de plantes provenant également du sud de l'Espagne, et surtout menacées dans leur milieu naturel en raison du réchauffement climatique. Une végétale migration bienvenue dans la ville de Genève qui n'échappera pas aux phénomènes météorologiques extrêmes de ce XXI^e siècle.

Par ailleurs, la création de ce petit jardin botanique a aussi la prétention de faire connaître Edmond Boissier, un botaniste genevois du XIX^e siècle qui a décrit 1800 espèces végétales dans une publication intitulée *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne*. C'est pourquoi cet espace lui est dédié.

Personnellement, j'ai hâte d'admirer les 35 espèces de plantes et de bulbes prévues sur cet emplacement insolite de 63 m², qui comprendra aussi une petite surface en bordure du parking de l'EVE. Réclamant peu de soins et pas d'arrosage, le tout sera assurément très coloré avec des floraisons au printemps et en automne. De plus, pour faciliter le travail d'entretien, la technique de plantation a été conçue de manière à éviter que les mauvaises herbes ne poussent en force.

Comme dans tout jardin botanique qui se respecte, un panneau explicatif est prévu ainsi que des étiquettes individuelles pour apprendre à connaître chacune des espèces.

Une autre raison qui m'a emballée dans ce projet, c'est de penser au regard que les habitants et les passants, quel que soit leur âge, vont poser sur ce jardin de quartier. À coup sûr, il va devenir un sujet de conversation passionnée sur les modifications importantes du climat de ces dernières années, l'évolution des espèces et l'équilibre des écosystèmes. Il ne peut qu'encourager une réflexion sur la transition écologique à Genève, où l'on recense de plus en plus de plantes, migrantes malgré elles, d'origine méditerranéenne.

Je tiens encore à ajouter qu'il ne s'agit pas d'une idée loufoque car ce nouvel espace fleuri, si petit soit-il, sera supervisé scientifiquement par des spécialistes des deux jardins botaniques existant déjà dans le canton, ainsi que par la Société genevoise de dendrologie.

Par ailleurs, la réaction du Service des espaces verts de la Ville de Genève est des plus encourageantes. Aujourd'hui, une recherche de fonds est en cours pour financer le travail de préparation du sol par une entreprise à caractère social et l'achat des plantes.

Quant à la préservation et à la durabilité des végétaux, les habitants du quartier en seront les principaux acteurs. Pour jouer le jeu, ils peuvent s'inscrire à la MQSJ.

Et si vous voulez en savoir davantage sur ce projet, n'hésitez pas non plus à lui demander le dossier détaillé et signé par le groupe de travail «Le plus petit jardin botanique de Suisse».

Dominique Tuor

la vie du quartier



La Ville de Genève plante cet automne la première forêt Miyawaki de Suisse

La zone industrielle des Charmilles et la butte Ferdinand-Hodler ont été retenues pour un projet pilote de plantation de micro-forêts urbaines, en partenariat avec l'entreprise genevoise Forêt B.

Les premières forêts Miyawaki de Suisse verront le jour cet automne! Le Service des espaces verts de la Ville de Genève a retenu deux sites afin de mener un projet pilote de plantation de micro-forêts urbaines, selon la méthode du botaniste japonais Miyawaki, en partenariat avec l'entreprise genevoise Forêt B. La Zone industrielle des Charmilles (ZIC), qui accueillera 800 jeunes plants d'arbres et arbustes, et la butte Ferdinand-Hodler testeront donc cette méthode, adoptée dans de nombreuses villes à travers le monde, qui cherche à imiter les caractéristiques des forêts primaires en

plantant de manière dense une large variété d'espèces indigènes.

Réalisables sur de petites parcelles, ces micro-forêts, caractérisées par une croissance rapide, contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur, à l'assainissement de l'air, une meilleure infiltration des eaux de pluie et l'amélioration de la qualité de vie des riverain·e·s. Elles constituent également un allié de taille dans le développement de la biodiversité.

Mais elles ont une autre spécificité encore: elles offrent l'opportunité à la population des quartiers alentour de participer à la plantation et à l'entretien nécessaire durant les deux premières années. L'entreprise partenaire a ainsi pour rôle de créer des communautés de volontaires qui pourront s'impliquer et prendre soin de leur forêt.

La plantation aura lieu samedi 13 et dimanche 14 novembre à la Zone industrielle des Charmilles
Inscription, dans la mesure des places disponibles, sur le site www.foret-b.ch/projets
Informations utiles sur www.geneve.ch/micro-forets

Dessin d'observation



Dessin de Sixtine, 10 ans.



De gauche à droite: Pierre Szczepski, Mounir Ayoub, Vanessa Lacaille et Fabrice Aragno. Photographie Keystone/Gaëtan Bally

L'esprit des Voies couvertes souffle un peu sur Venise

Jusqu'au 21 novembre, la 17^e Biennale d'architecture de Venise réunit de multiples expositions sur le thème « Comment allons-nous vivre ensemble ? »

À u cœur des Giardini, le pavillon suisse propose une immersion dans des expériences de la frontière, un projet conçu dans notre quartier, sur la couverture des voies! Pas moins de 51 candidatures avaient été déposées pour représenter la Suisse et c'est la proposition concoctée par Mounir Ayoub et Vanessa Lacaille dans leur atelier, ouvert sur une de ces placettes d'inspiration

véniétienne qui jalonnent la couverture des voies, qui a été sélectionnée par Pro Helvetia! En compagnie du réalisateur Fabrice Aragno et du plasticien Pierre Szczepski, ils ont parcouru d'innombrables sites tout autour du pays, collaborant sur place avec plusieurs dizaines d'habitants, afin de tenter de saisir la relation aux gens et aux choses de part et d'autre de la frontière, lieu de passages davantage que de cloisonnement. Dans le Pavillon suisse, des portraits et une quarantaine de maquettes, résultats de cette recherche, invitent à une immersion dans cette problématique, avec cette conviction des quatre auteurs que la frontière, avec toute sa complexité, pourrait être paradoxalement un lieu possible pour résister aux tendances actuelles de replis sur soi, de cloisonnements et de retours identitaires.

« C'est un moment vécu où la main transcrit quelque chose qu'on ne connaît pas. » Je l'écris fébrilement sur la feuille blanche, cette phrase de Jacqueline, dont je viens de faire la connaissance, mais en réalité je devrais la dessiner, la phrase.

C'est samedi après-midi, au parc des Roses ou des Chats, là où j'aimais m'asseoir pour allaiter, là, en haut des falaises de Saint-Jean, là où le temps s'est une fois arrêté. Son vrai nom, c'est plus ou moins le parc De-Warens, parce que toute la nomenclature alentour se réfère à Jean-Jacques et qu'on y devine des jeunes filles danser sous les ormeaux au son des chalumeaux.

Dans ce parc aujourd'hui il y a dessin, un atelier de croquis rapide, une étape d'un rallye à travers le quartier sous le signe de la transition écologique. Comme c'est apparemment toujours le cas, les participant·e·s qui reçoivent un crayon et un bloc ont peur, peur de ne pas savoir, de ne pas y arriver, de ne pas pouvoir transcrire cette branche, cette fleur, ce bout de tronc sur le papier. Si difficile de se laisser aller.

On est si bien sur une chaise, dans l'herbe, à l'ombre de cet arbre impossible à dessiner. Déambulateurs, anniversaires d'enfants,

chaises roulantes et pas tranquilles passent et repassent sur le chemin. J'avais oublié qu'ici tout le monde se dit bonjour, là, en haut des falaises de Saint-Jean. Un air de XIX^e siècle entre le lilas et la glycine, comme dans un jardin à l'ancienne.

Jacqueline, elle ne donne pas trop d'indications, juste un crayon et un bloc. Elle peste sur son propre croquis, trois fleurs sauvages, ratées selon elle, puis l'écorce réussie, pendant qu'on rit de rien, de tout et de la vie.

Tiens, deux personnes dessinent mon vélo à fleurs. On dirait que Sixtine a deviné que pour moi le paradis c'est une table et deux chaises d'autrefois installées sous un arbre. Un lien se crée, puis un autre. Jacqueline, elle dit que, pour elle, le croquis est un aboutissement et non le début de quelque chose.

Ce qui se joue là, sous cet arbre, pourtant, c'est le début de nouveaux liens, de nouveaux fils à travers le quartier. Qui se tisseront plus serrés ou non, là n'est pas la question, ce qui est essentiel, c'est là, sous cet arbre, ce samedi après-midi. On est d'accord, avec Jacqueline, professionnelle du dessin, cet après-midi-là qui a passé si vite, c'est bien ça qui est important.

Anouk Dunant Gonzenbach

la vie du quartier

Une belle page dans l'histoire du quartier...

On dit en général que le passage à l'âge adulte se fait à 20 ans. La Bibliothèque de Saint-Jean, qui fête sa vingtième année d'ouverture au public dans ses locaux de l'avenue des Tilleuls, sortirait donc de son innocente jeunesse pour enfin rejoindre le monde des adultes. Il n'en est rien car en vérité c'est à une fringante et vénérable sexagénaire que l'on a affaire.



La Bibliothèque de Saint-Jean voit le jour en 1959 quelque part dans une discrète rue du quartier, presque à l'abri des regards. Elle s'installe dans des locaux auparavant occupés par deux classes d'école enfantine rue de la Nouvelle-Héloïse. Sa collection de livres se destine exclusivement aux enfants et le public adulte doit se contenter du passage hebdomadaire du Bibliobus ou se déplacer à la Bibliothèque de la Madeleine ou de la Servette. Certains se souviennent avec nostalgie de cette bienheureuse époque au goût provincial qui dura près de quarante ans, quand Saint-Jean n'était encore qu'un village situé aux confins de la ville.

Le monde continue sa course et Genève grandit. Dans les années 80, on agite le bocal. Les voies du chemin de fer vont être couvertes et la question des aménagements qui y seront faits occupe bien des cervelles. Le projet doit être à dimension humaine, intégré à l'esprit et à l'échelle du quartier. On parle poste, crèche, Maison de quartier, marché couvert, brasserie et... bibliothèque.

Mais la construction d'une nouvelle bibliothèque coûte cher et son budget de fonctionnement inquiète. Le débat est politique et comme d'habitude on tergiverse: deux pas en avant, un en arrière. Du côté des habitants on s'impatiente et on se mobilise, notamment à travers

les associations de quartier. On consacra presque toute la décennie des années 90 à discuter, jusqu'à ce fameux 21 avril 1998 où le Conseil municipal vote enfin le budget salvateur. Une nouvelle bibliothèque sera bien construite à Saint-Jean, elle ouvrira ses portes au public au mois de mai 2001.

C'est une belle histoire qui s'écrit depuis. Située au milieu des voies couvertes à la hauteur de la rue de Miléant, la nouvelle bibliothèque jouit d'une position privilégiée au cœur du quartier... et dans le cœur de ses fidèles usagers. L'espace s'ouvre, les collections s'étoffent, les prestations s'étendent, toujours dans le but de susciter la curiosité. Aujourd'hui, le lieu est devenu incontournable. Jeunes et adultes s'y croisent, s'y rencontrent et y partagent. La gratuité est de mise et l'équipe de bibliothécaires qui gère l'espace met toute son énergie à faire de l'endroit une parenthèse heureuse où l'on se sent bien: un espace dédié à la détente, à la médiation et à la découverte.

En 2021, la Bibliothèque de Saint-Jean fête donc ses vingt années d'existence alors qu'elle en a 62. Certains y voient un drôle de paradoxe, nous préférons y voir le signe d'une éternelle jeunesse qui continuera de vous accompagner de longues années encore, pour le plus grand plaisir de toutes et de tous.

Christian

Agenda

Nous continuons cet automne à vous proposer un grand nombre d'animations pour petits et grands que nous déclinons, pour la plupart, autour de notre thème annuel « Fenêtre sur rue ».

Au menu de vos déambulations: une balade dans le quartier pour croquer dans un carnet tout ce qui vous étonne, vous émerveille; un voyage dans le temps à la découverte de l'histoire des rues entourant la bibliothèque en mode conférence gesticulée; une exposition renversante proposant des photos fusionnant les clichés de certains espaces de notre ville pris entre 1850-1870 et aujourd'hui; une balade à l'écoute des récits que les rues du quartier ont à vous conter; une rencontre avec un architecte-illustrateur jeunesse; une lecture-performance-rencontre avec le poète Claude Tabarini qui partage une série de saynètes sur les lieux et habitants de Genève; un atelier créatif permettant aux enfants de créer leur propre rue; une expérience immersive mêlant réalité augmentée et performance théâtrale.

Un grand merci au comité de rédaction de ce journal d'avoir, dans son précédent numéro, développé ce thème, ô combien vaste et intéressant, à travers les articles de son « dossier ».

Retrouvez toute notre programmation à l'adresse www.bm-geneve.ch
> rubrique « Agenda »

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JEAN

Avenue des Tilleuls 19
1203 Genève
tél. 022 418 92 01

Une grainothèque dans la Bibliothèque de Saint-Jean, vous étiez au courant ?

C'est en 2017 que ce projet prend vie, initié par plusieurs associations du quartier. « 1203 Graines », la première grainothèque de Genève, est créée et mise à disposition de chacun-e à la Bibliothèque de Saint-Jean. Depuis l'été 2020, l'association Les Défricheuses et la bibliothèque collaborent à la gestion de ce projet. Caroline Dommen, la cofondatrice des Défricheuses, nous en parle.

Qu'est-ce qu'une grainothèque ?

– C'est un système d'échange de graines où chacun peut déposer, prendre ou échanger des graines librement et gratuitement. Son but est à la fois de préserver la biodiversité locale, de lutter contre le pouvoir (souvent invisible) de l'industrie semencière, de créer du lien et d'encourager les citoyens à se mettre au jardinage. Telles sont les raisons d'être de la grainothèque. Dès septembre 2021, une permanence sera proposée les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 16h à 18h30 afin que vous puissiez venir poser toutes vos questions et échanger vos graines et vos bonnes pratiques.

Pour en savoir plus: www.1203graines.ch
info@1203graines.ch

Pourquoi la proposer dans une bibliothèque ?

– C'est un lieu idéal pour consulter les nombreux documents à disposition concernant les graines, le jardinage et la nature en ville. Une grainothèque étant une collection de graines, elle s'ajoute aux autres collections offertes par la bibliothèque et permet, dans un sens, une autre façon de vivre la culture. Cela permet aussi de toucher un public plus large que celui déjà intéressé par ces thématiques.

Fonctionnez-vous toujours en mode partenariat, comme c'est le cas de la grainothèque, pour les projets que vous initiez ?

– En grande majorité. Le partenariat et donc l'approche collaborative sont des valeurs importantes pour notre association. Cela permet de rassembler des forces autour d'envies par-



tagées, ce qui rend l'expérience plus riche. L'objectif principal de notre association, qui guide toutes nos activités, est que chacun-e puisse être acteur/actrice d'une ville plus verte. Nous souhaitons aller au plus près des gens pour qu'ils participent à cet objectif. Cela passe donc par la recherche de partenaires (bibliothèque, association de quartier, etc.).

Nous traitons dans ce numéro de Quartier libre de l'autonomie associative. Qu'est-ce que l'autonomie pour Les Défricheuses ?

– Pouvoir faire nos choix d'activités et de positionnement.

Votre association est-elle autonome dans sa gestion ?

– Oui, entièrement. Et au-delà de cette question d'autonomie associative, Les Défricheuses encouragent l'autonomie des gens dans leur rôle de citoyen. Nous espérons inciter toute personne à être actrice ou acteur de la nature en ville, de la transition énergétique ou de l'économie participative. Que chacun-e puisse agir dans la mesure de ses possibilités et envies, ne serait-ce que par le plus petit des gestes.

Dans le projet de grainothèque, avez-vous une impression de perte d'autonomie ?

– Non, absolument pas. Ce partenariat avec les Bibliothèques municipales nous permet de toucher un public plus large, celui des bibliothèques, et de disposer d'un emplacement pour la grainothèque largement accessible. Cela offre également des opportunités en matière d'organisation d'activités et de communication des événements, la rendant de ce fait plus visible pour la population. Il est vrai cependant que, dans le cadre de certains autres partenariats, des contraintes administratives peuvent peser sur la mise en œuvre de certains projets et influencer le degré d'autonomie de notre association. Ce n'est heureusement pas le cas avec les Bibliothèques municipales.

Propos recueillis par Christelle de la Bibliothèque de Saint-Jean



La place des Charmilles, un des points noirs du quartier pour le bruit routier.



L'avenue de l'Ain, un périphérique en ville.

Photographies Forum 1203

Bruit routier : modération de la vitesse et dommages collatéraux

Le Conseil d'État a mené en mai dernier une consultation auprès des représentant·e-s de la société civile, des partis politiques, de certaines institutions et des communes sur une nouvelle stratégie cantonale en matière de lutte contre le bruit routier.

Outre la pose de revêtement phonoabsorbant, l'État entend apaiser la circulation dans les quartiers, en favorisant le report du trafic automobile vers les transports publics et la mobilité douce. Pour ce faire, il plaide en faveur d'un abaissement de la vitesse en milieu urbain. Tendances générales : passer à 30 km/h dans l'hypercentre, voire dans les zones environnantes, et à 50 km/h à la périphérie urbaine.

L'État tente ainsi d'amorcer un changement radical de paradigme en matière de mobilité, dans l'esprit de la Loi « pour une mobilité cohérente et équilibrée » (LMCE) adoptée en votation en juin 2016. La question des nuisances sonores est une réelle menace pour la santé publique et la qualité de vie, tout particulièrement en milieu urbain. Il est heureux que les autorités cantonales se saisissent enfin de ce dossier, trop longtemps mis de côté, priorité étant donnée au développement du « tout à l'automobile ».

Le Forum, sur la base d'une séance de travail réunissant des habitant·e-s des quatre coins du 1203, a répondu à la consultation. Les souhaits exprimés lors de cette séance penchent clairement pour le ralentissement de la vitesse à 30 km/h en milieu urbain (voir ci-contre).

Mobilité à deux vitesses à la Concorde

À l'intérieur du secteur de la Concorde, le plan directeur de quartier prévoit déjà un apaisement majeur de la circulation avec, à la clé, le bannissement du trafic de transit et le 30 km/h, voire le 20 km/h dans certaines zones de rencontres. Reste que généraliser le ralentissement de la vitesse à 30 km/h en milieu urbain ne résout pas les problèmes de fond que sont la densité du parc automobile à Genève et l'augmentation constante du nombre de véhicules lourds sur l'ensemble du réseau routier. C'est particulièrement clair à la Concorde,

entourée de trois voies routières d'importance : sur ses flancs sud et nord les deux pénétrantes que sont l'avenue d'Aire et l'avenue de Châtelaine. Et, surtout, à l'ouest, le pont Butin et l'avenue de l'Ain, qui font partie de l'importante moyenne ceinture, ainsi décrétée par le Canton...

L'avenue de l'Ain, un périphérique ?

Bien que nous prenions note avec satisfaction que l'autorité cantonale reconnaît enfin que la réduction de la vitesse s'im-

pose également sur l'avenue de l'Ain, il n'en reste pas moins que le trafic va continuer à y augmenter. En effet, l'apaisement du trafic au centre-ville, et donc sa diminution, aura pour conséquence un report vers la périphérie. Ce report ne fera donc que déplacer et non résoudre le problème des nuisances, en le faisant porter sur les habitant·e-s toujours plus nombreux à vivre le long de cette artère bruyante !

Osons rêver ! Une solution consisterait à imposer et à généraliser la vitesse à 30 km/h dans toute la zone urbaine et

périurbaine, aussi bien le jour que la nuit ! Cela éviterait la concentration et ce fameux report du trafic sur la moyenne ceinture. Ce qui est certain, c'est que les riverains n'en peuvent plus de devoir supporter ces nuisances, sans aucune perspective d'amélioration et, avec les autorités des villes de Vernier et de Genève, ils ne veulent pas d'un périphérique en ville ! Affaire à suivre !

Daniel Dind

Geneviève Herold Sifuentes

Synthèse de la rencontre d'habitant·e-s du 1203 sur le bruit routier

Parmi les points noirs mis en évidence par les habitant·e-s des quartiers : la rue et la place des Charmilles, le carrefour des Délices, l'avenue de l'Ain, ainsi que le non-respect de la limitation de vitesse dans les zones à 30 km/h, particulièrement sur les tronçons rectilignes (rue de Saint-Jean, avenue Gallatin, rue de Miléant...). Les éléments soulignés ont été les suivants :

1. Ce sont les **pics de bruit** – un phénomène ignoré par le calcul de moyennes – qui sont dénoncés en premier par les riverains d'une voie de circulation.
2. **Les motos et les voitures tunées** sont indiquées comme la première source de bruit.
3. Limiter les vitesses est une nécessité, mais n'aura de portée que si l'on met en place des moyens pour **faire respecter les limitations** : contrôles des vitesses et du bruit, suivis de sanctions en cas

de dépassement, et réaménagements des axes de circulation avec des infrastructures pour modérer la vitesse.

4. **Réduire également le bruit à la source** : agir sur les types de véhicules mis en vente, contrôler les véhicules en circulation, diminuer le volume des sirènes d'urgence, promouvoir les pneus silencieux.
5. Les **véhicules électriques** peuvent constituer une piste intéressante. Mais quelles sont les incitations et les infrastructures effectivement mises en place ?
6. Au bruit routier s'ajoute celui du **trafic ferroviaire** pour les personnes habitant près des voies ferrées.
7. La pose de **revêtement phonoabsorbant** constitue une mesure nécessaire, mais pas suffisante.
8. **Non au report des nuisances** : diminuer le trafic au centre est une bonne chose, mais si c'est pour le déplacer en périphérie, on fait porter le problème sur des personnes qui habitent des

zones déjà exposées à des situations de bruits trop élevés.

9. Il convient d'aborder et de traiter la question du bruit routier comme un **problème prioritaire de santé publique**. On ne peut plus accepter ce qui porte atteinte à ce point à la santé des personnes, notamment les personnes les plus exposées.
10. Il est indispensable de travailler à **réduire le volume global du trafic motorisé**. La quantité est en effet également source de bruit excessif, car les émissions sonores des véhicules s'additionnent.
11. **Nécessité d'un triple changement** : de mentalité collective et individuelle ; de comportement des conducteurs ; et de paradigme global sur la mobilité, trop marquée encore par le modèle du « tout à la voiture ».

Plus d'infos sur : forum1203.ch/Bruit-routier

L'association d'habitant·e·s, lieu et source de participation

Pour qu'il y ait participation des habitant·e·s, il faut un certain nombre d'éléments. Les 20 ans d'expérience du Forum 1203 ont confirmé que c'est en prenant comme point de départ et d'appui une association qu'on les trouve rassemblés. Et qu'on peut alors développer des processus réellement participatifs.

Par essence, une association est un lieu participatif. Elle est donc le lieu le plus approprié pour développer et accompagner des processus de participation citoyenne ouverts à toutes les personnes concernées par un sujet. Ce n'est donc pas sans raison que le Forum, né il y a 20 ans d'une dynamique des habitant·e·s de Saint-Jean, s'est constitué en association. Cette voie d'une participation citoyenne portée par une association était alors dans l'air du temps. Pourtant, on doit le constater, elle n'a pas fait école. C'est selon de tout autres modèles que l'on cherche actuellement à susciter l'implication des habitant·e·s.

cherche à imaginer et explorer des pistes nouvelles);

- la recherche de solutions (on ne discute pas juste pour parler, mais pour parvenir aux changements concrets qu'on estime nécessaires).

L'association, terreau naturel de la participation

En principe, tous ces éléments sont au cœur d'une association d'habitant·e·s. Si des gens se constituent en association, c'est parce qu'ils sont intéressés par une question, un but ou une activité, qu'ils rassemblent et partagent leurs idées, leurs expériences, leurs compétences, pour atteindre un but

commun qu'ils définissent ensemble. Si – comme en sport – on se donne alors des règles (les statuts), c'est pour assurer le bon fonctionnement des échanges et pouvoir se concentrer sur ce qu'on veut faire ensemble. Si on élit un comité ou un·e président·e, ce n'est pas pour donner plus de pouvoir à certain·e·s, mais pour savoir qui accomplit quelles tâches au service de l'association. Rappelons en effet, car c'est parfois mal compris, qu'un·e président·e n'est pas un·e chef·fe! C'est la personne choisie pour veiller au bon fonctionnement de l'association, et la représenter officiellement auprès de l'extérieur. Ce n'est donc pas quelqu'un qui décide pour le groupe,

mais qui a pour tâche que les membres du groupe puissent prendre ensemble des décisions, et qui s'assure que ces décisions sont respectées et mises en œuvre.

On peut donc définir une association comme un collectif de personnes, au fonctionnement structuré mais non hiérarchique, s'engageant pour un but collectif. Et si on ajoute l'idée d'associer toutes les personnes intéressées pour débattre et agir sur les questions qui concernent l'ensemble de la population, on a là une bonne description de la participation des habitant·e·s...

Nicolas Künzler

Peut-on «fabriquer» de la participation ?

Aujourd'hui, ce sont le plus souvent les autorités qui lancent des démarches dont le but est d'impliquer les habitant·e·s. Afin que les projets qu'elles souhaitent développer soient mieux compris et acceptés, elles leur proposent en effet, à travers des rencontres de consultation ou des questionnaires, de poser leurs questions, de donner leur avis, de partager leurs propositions.

Mais qu'elles le fassent directement ou en engageant des spécialistes de la participation travaillant sur mandat, on constate qu'il est difficile ainsi d'aboutir à une réelle participation. Étant décidées et mises en œuvre de l'extérieur, leurs démarches ont souvent un caractère artificiel et limité. Car si une dynamique participative n'est pas dès le départ le moteur du processus, il est quasiment impossible de la susciter réellement par la suite. La participation ne se fait que très difficilement sur commande. Mais elle naît là où on prend soin de la cultiver.

Des éléments indispensables

Pour qu'il y ait participation, il faut en effet, comme dans tout processus démocratique, que soient présents les ingrédients suivants :

- la liberté (on ne participe pas par obligation, mais par choix);
- l'ouverture (la démarche ne se fait pas en cercle fermé);
- la diversité (on ne rassemble pas que des gens qui se ressemblent ou sont du même avis);
- la dimension collective (on ne vient pas pour rester dans son coin, mais pour faire quelque chose avec les autres);
- l'implication (on n'est pas là pour être simplement regarder ou critiquer, mais on a envie d'être acteur ou actrice);
- l'égalité (tout le monde est sur le même pied, personne ne dispose d'un privilège de parole ou de pouvoir);
- le partage de l'information (on échange en posant toutes les cartes sur la table);
- la transparence (la démarche n'est pas un moyen pour atteindre un but caché que seul·e·s certain·e·s connaîtraient);
- la créativité (on ne se contente pas de reprendre ce qui s'est déjà fait, mais on

Depuis 3 ans, la commission transition écologique de la Maison de quartier et du Forum se préoccupe des questions d'environnement et lance des démarches concrètes à l'échelle du quartier

Pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets, un des défis essentiels est celui de la végétalisation de la ville et des actions à entreprendre dans ce sens

Pour en débattre avec les autorités de la Ville, elle organise une soirée forum

lundi 18 octobre à 20h
à la Maison de quartier de Saint-Jean

8, chemin François-Furet

avec la participation de **Frédérique Perler**, maire de Genève
responsable du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et de

Alfonso Gomez, conseiller administratif
responsable du Département des finances, de l'environnement et du logement

Y seront abordées notamment les questions suivantes :

- Quels moyens pour lutter contre les îlots de chaleur ? favoriser la biodiversité ? aménager des lieux de détente et de rencontre ?
- Où créer des corridors de verdure dans le quartier ?
- Enlever du béton pour mettre des arbres, est-ce possible ?
- Quelles collaborations concrètes entre habitant·e·s et autorités ?

Venez partager vos observations, vos réflexions, vos propositions ! Pour aboutir à des projets concrets, des groupes de travail seront constitués à la fin de la soirée avec toutes les personnes intéressées. Ces groupes choisiront leur calendrier de réunion, afin d'approfondir dans les semaines suivantes les pistes d'action qui auront été discutées.

Pour plus de renseignements sur les actions de la commission transition écologique et l'annonce de ce débat, voir les sites du Forum (www.forum1203.ch) et de la Maison de quartier (www.mqsj.ch)



**MAISON
DE QUARTIER
DE SAINT-JEAN**

samedi 16 octobre

Retrouvailles entre habitants

et balade à la découverte de la nature

Nous vous attendons tous pour le traditionnel Accueil des habitants qui, année après année, est l'occasion de découvrir divers aspects de notre quartier, de faire connaissance entre résidents et d'accueillir chacun·e, dont les nouveaux habitants.

Dès 9h30, nous nous rencontrerons sous le couvert situé à côté de la Maison de quartier et où vous sera offert un café-tartines.

Puis commencera la balade d'une heure et demie-deux heures, avec ses haltes commentées. Pour cette neuvième édition, le parcours nous conduira de la Maison de quartier à la promenade De-Warens*, en donnant aux participants le plaisir d'admirer différents lieux arborisés, puisque les arbres sont le thème choisi cette année. Un parcours ponctué, comme à son habitude, d'éclairages historiques souvent étonnants.

Le sujet choisi a toute son importance dans nos quartiers.

Alors que notre équilibre et celui de la nature sont étroitement liés, l'arbre incarne cette relation dans le milieu urbain. Il abrite les oiseaux, les plantes, les insectes... tout en nous offrant sa beauté, sa fraîcheur et il invite certains d'entre nous à la méditation. De rares essences bordent nos chemins, les pelouses

trouvent leur beauté lorsqu'elles se parent d'arbres magnifiques, de buissons fleuris, et de toutes sortes d'arbustes. Souvenons-nous qu'un quartier de villas, rasé et rebâti en immeubles, quels qu'ils soient, perd souvent l'essentiel de son environnement végétal.

Mais surtout, ce rendez-vous annuel est l'occasion de rencontres entre enfants, entre adultes de tout âge. Vous êtes tous les bienvenus, et tout est gratuit. Pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas bien le français, des participants seront près de vous pour faciliter les contacts et explications (anglais, espagnol dans tous les cas).

Comme à son habitude, le groupe d'organisation est formé d'habitants et de partenaires: la Maison de quartier de Saint-Jean, le Forum 1203, l'Antenne sociale de proximité Ville de Genève et son espace quartier Le 99, l'Association Délices en Fêtes.

Pour le groupe d'organisation :
Madeleine Baillard
Sandrine Gilliéron

*Promenade De-Warens: cet écrin de verdure, situé au-dessus des falaises du Rhône, offre une vue splendide sur le fleuve et le Salève.



Accueil des habitants
À la découverte du quartier
Saint-Jean/Charmilles/Délices

Samedi 16 octobre 2021, 9h30

Départ de la Maison de quartier de Saint-Jean
Chemin François-Furet 8 – 1203 Genève

Ouvert à toutes et tous, gratuit et sans inscription.
Les mesures sanitaires seront respectées lors de cette manifestation.



Bienvenue !

De gauche à droite, Noelia, Andi, Julien, Karo et Patrick, moniteurs, monitrices et animateur.



LOCAL ADOS POUR LES 12 À 17 ANS
NOUVEAUX HORAIRES

MERCREDI de 14h à 18h

JEUDI de 16h30 à 19h

VENDREDI (repas sur inscription) de 16h30 à 22h

SAMEDI (en hiver) de 14h à 18h
entre les vacances d'octobre et d'avril (du 6 nov. au 9 avril)



mqsj.ados

quoi de neuf?

LA MAISON DE QUARTIER VOUS PROPOSE

LES ANTIBROUILLARDS

SORTENT DU BROUILLARD

LOADING...

UN, DEUX, TROIS, PEUT-ÊTRE QUATRE
DIMANCHES DU MOIS DE NOVEMBRE

PLUS D'INFORMATIONS TOUT
PROCHAINEMENT SUR NOTRE SITE:
WWW.MQSJ.CH

À LA MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN

Une semaine avec les enfants c'est ...

LES MARDIS:

UN ATELIER CUISINE
- de 16h30 à 18h30 sur inscription
- pour les 5P-8P
- 3 sessions d'ateliers, payant

DE L'ACCUEIL LIBRE
- de 16h à 18h30
- de la 3P (et 6 ans révolus) à la 8P

NOUVEAU

LES MERCREDIS:

UN ACCUEIL 1P-2P
- de 8h à 17h30
- sur inscription, payant
- 1P et 2P uniquement

DE L'ACCUEIL LIBRE
- de 9h à 17h30
- de la 3P (et 6 ans révolus) à la 8P
- inscription pour le repas de midi (5.-)

LES JEUDIS:

DE L'ACCUEIL LIBRE
- de 16h30 à 18h30
- pour les préados (9 ans - 12 ans)

BON À SAVOIR...
La Maison de quartier de Saint-Jean est une association, n'hésitez pas à venir vous renseigner pour devenir membre de l'association, du comité ou bénévole au sein d'une commission. Venez vous renseigner!
C'est avec vous que nous avons envie de construire des projets...

LES VENDREDIS:

UN ATELIER BRICOLE
&
DE L'ACCUEIL LIBRE
- de 16h à 18h30
- pour les 5P- 8P
- gratuit

NOUVEAU

LA COMMISSION ENFANTS CHERCHE DES BÉNÉVOLES



petites annonces

 <p>Inspirée par le rythme vivant de la Nature, la danse libre Malkovsky nous invite à jouer avec la respiration, l'oscillation naturelle de la colonne vertébrale, la gravité, l'écoute de la musique.</p> <p>Cours adultes</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Petit-Saconnex</td> <td>lundi 18h - 19h30</td> </tr> <tr> <td>Servette</td> <td>mardi 20h - 21h30</td> </tr> <tr> <td>Saint-Jean</td> <td>mardi 14h - 15h30</td> </tr> </table> <p>Cours enfants, dès 4 ans et jusqu'à 9 ans Petit-Saconnex mercredi après-midi</p> <p>«Dansez, dansez, sinon nous sommes perdus» (Pina Bausch)</p> <p>Nicole Häring 079 560 71 94 - www.danselibregeneve.ch</p>	Petit-Saconnex	lundi 18h - 19h30	Servette	mardi 20h - 21h30	Saint-Jean	mardi 14h - 15h30	<p>Yoga et Feldenkrais Association Être en mouvement avenue des Tilleuls 21, atelier 04</p> <p>Nous sommes trois femmes enthousiastes, souhaitant partager nos compétences. Ce qui nous anime: stimuler notre capacité naturelle à trouver un équilibre dans chaque nouvelle situation.</p> <p>lundi à 18h30: Mouvements en conscience, Feldenkrais et chant avec Martine</p> <p>mardi à 17h15 et à 18h30: Yoga avec Catherine</p> <p>mercredi à 18h30: Feldenkrais avec Martine</p> <p>jeudi à 9h15 et à 10h30: Feldenkrais avec Nicole (Clos Voltaire)</p> <p>séances individuelles sur rendez-vous</p> <p>Plus d'infos: Martine Cherix 076 811 47 26 Catherine Ding 076 615 72 80 www.corpsacoEUR.ch Nicole Häring 079 560 71 94 www.danselibregeneve.ch</p> <p>« C'est parce que tout se transforme, tout change, qu'il n'y a de stabilité que dans le mouvement » (Hans Erni, peintre suisse)</p>	<p>Annick Berclaz céramiste plasticienne www.annickberclaz.ch</p> <p>Stage de porcelaine travail sur la finesse et la translucidité, découvertes et expérimentations de différentes porcelaines, fabrication de porcelaine paper clay, coulage dans des moules en plâtre, transfert d'images</p> <p>Stage de tournage pour adultes dates et horaires: consulter le site</p> <p>Cours de céramique tournage, coulage, pinching, plaque... décors: engobes, émaux, gravures, estampages...</p> <p>Cours adultes lundi 13h30-16h / 19h-21h30 mardi 13h30-16h / 18h30-21h mercredi 18h30-21h 190.- par mois Cuisson haute température 1250° au kilo: 12.-</p> <p>Cours poterie enfants mercredi 14h-16h 100.- par mois (matériel et goûter compris)</p> <p>Renseignements-inscriptions: Annick Berclaz 076 584 19 76, annickberclaz@gmail.com</p>
Petit-Saconnex	lundi 18h - 19h30							
Servette	mardi 20h - 21h30							
Saint-Jean	mardi 14h - 15h30							

une semaine avec nous

La crise sanitaire actuelle nous impose de modifier certaines de nos activités.
Informez-vous à l'accueil, lors de nos heures d'ouverture,
ou sur notre site internet www.mqsj.ch



activités enfants

LE MARDI EN CUISINE

Par thème et selon les saisons, les enfants découvrent les plaisirs de la cuisine, encadrés par une cuisinière expérimentée.
Horaire: mardi 16h30-18h30
Âge: 5°-8° primaire
Accueil: sur inscription, payant, 10 places par session.
Lieu: cuisine du rez-de-chaussée

ACCUEIL LIBRE

Cet accueil permet aux enfants du quartier de se rencontrer, de jouer, de bricoler et de partager des expériences diverses.
Horaire: mercredi 9h-17h30, mardi et vendredi 16h-18h30
Âge: 3°-8° primaire
Accueil: libre, gratuit et sans inscription
Entretien préalable au premier accueil de l'enfant.
Lieux: rez-de-chaussée de la Maison de quartier et marché couvert (selon activités)

LE REPAS DU MERCREDI

Dans le cadre de l'accueil libre du mercredi, un repas convivial est ouvert aux enfants
Horaire: mercredi 12h-13h
Âge: dès la 3° primaire
Accueil: inscription sur place à 11h30
Prix: 5.-
Lieu: rez-de-chaussée de la Maison de quartier

LE VENDREDI BRICOLE

Cet accueil permet aux enfants du quartier de bricoler, réparer, construire ou démonter des choses avec l'aide et sous l'œil vigilant d'une petite équipe d'encadrement.
Horaire: vendredi 16h-18h30
Âge: 5°-8° primaire
Accueil: libre, gratuit et sans inscription
Lieu: atelier de la Maison de quartier

ET AUSSI: DES SORTIES

Tout au long de l'année, des sorties sont organisées par notre équipe. Les informations peuvent être obtenues à l'accueil de la Maison de quartier. Ces activités ponctuelles nécessitent des inscriptions et sont payantes. Elles sont ouvertes à des classes d'âge différentes en fonction du type de sortie.

ACCUEIL 1P-2P

Le mercredi, un accueil sous forme de prise en charge complète à la journée permet aux plus jeunes de se familiariser avec la vie de la Maison de quartier.
Au programme: jeux, bricolages, sorties et activités conjointes avec l'accueil libre.
Horaire: mercredi 8h-17h30
Âge: 1°-2° primaire
Accueil: sur inscription, 20.- par enfant par jour (18 places par année scolaire)
Lieux: espace enfants et rez-de-chaussée de la Maison de quartier/marché couvert (selon activités)

ET TOUJOURS: UN ESPACE À DISPOSITION

Pour fêter des anniversaires les mardis, jeudis, vendredis et samedis, durant les heures d'ouverture de la Maison de quartier, sauf en période de mesures sanitaires.



activités pré-ados

Cet accueil libre permet aux jeunes entre 9 et 12 ans de venir à la Maison de quartier et de se retrouver dans un espace convivial où se rencontrer, jouer, discuter ou faire un ping-pong encadré par des professionnels.

LE JEUDI: ACCUEIL LIBRE

Horaire: jeudi 16h30-18h30
Prix: gratuit
Lieu: local ados au 1^{er} étage



activités ados

La Maison de quartier dispose d'un «Espace ados» qui leur est dédié. Cet espace est un lieu d'accueil libre pour les adolescents entre 12 et 18 ans, dont la finalité est d'être un point de repère, d'écoute et de conseil, mais aussi un lieu de loisirs, d'activités diverses à réaliser avec l'aide et le soutien des animateurs.

LE MERCREDI ET LE JEUDI

Cet accueil permet aux ados de passer l'après-midi à la maison de quartier, une petite restauration peut être proposée.
Horaire: mercredi 14h-18h, jeudi 16h30-19h

LE VENDREDI

Cet accueil permet aux ados de passer le début de soirée à la Maison de quartier pour un moment de rencontre jeux, discussions et partager un repas.
Horaire: vendredi 16h30-22h
Repas: inscriptions sur place jusqu'à 18h
Prix: 5.- / Membres: 2.50

LE SAMEDI

Horaire: samedi 14h-18h
(du 6 novembre au 9 avril)



activités jeunes adultes

Les animateurs sont disponibles pour celles et ceux qui souhaitent trouver des renseignements ainsi qu'un appui dans leurs démarches personnelles, administratives et/ou professionnelles. Les animateurs présents mettent également à profit le lien de confiance dont ils bénéficient auprès des participants, pour faciliter le passage vers des structures compétentes et reconnues pour répondre au mieux aux besoins identifiés (il s'agit ici d'assurer un rôle de «référént relais» auprès du réseau interprofessionnel). Contacter les animateurs.



MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN

La Maison de quartier de Saint-Jean est une association sans but lucratif ouverte à toutes les personnes intéressées. Elle est rattachée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Les activités développées s'inscrivent dans le cadre des orientations de la Charte cantonale des centres. Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles du Département municipal des affaires sociales de la Ville de Genève, par l'intermédiaire du Service de la jeunesse.

Accueils: accueils et informations tout public, accueils libres enfants et ados, atelier bricolage, accueils 1P-2P sur inscription, ateliers de cuisine sur inscription, accueils jeunes adultes, accueils aîné-e-s / centres aérés: février, été, octobre / concerts / conférences / expositions / festivals tout public: Cappuccini, Antibrouillards / fêtes / prêts de salles: anniversaires, fêtes de famille, réunions, labo photo / prêts de matériel / repas / sorties / spectacles

Chemin François-Furet 8 · 1203 Genève
tél. 022 338 13 60 · info@mqsj.ch
www.mqsj.ch

accueil et informations tout public
et permanence téléphonique
chaque semaine

mardi, jeudi, vendredi 16h-19h
mercredi 14h-18h

La Maison de quartier est fermée au public pendant les vacances de février, de Pâques, d'été, d'octobre, de Noël ainsi que pendant les jours fériés.

coup d'œil dans le rétroviseur

Cet été à la Maison de quartier, ce fut :

8 semaines de vacances bien méritées, **40** jours de bonheur au Centre aéré, **7** animateurs et **7** moniteurs aguerris, puis **3** aides moniteurs pour **256** enfants pleins d'envie, **beaucoup trop** de jours de pluie (ceux-là, on a préféré ne pas les compter!), **1280** assiettes à laver, **80** goûters distribués, **8** grandes sorties pour nourrir la curiosité, **des centaines** de mercis... et surtout, des souvenirs et des petits bouts de vie avec lesquels on revient plein d'énergie ! Ça vous donne envie ? Nous, **oui...** de recommencer dès le prochain été !



Construction d'un abri au terrain du centre aéré.

Ados

Au courant du printemps, nous avons repris l'organisation des repas du vendredi soir avec les adolescent·e·s. Étant donné la douceur de la météo, et pour maintenir les mesures sanitaires restant quand même en vigueur, nous avons profité de la coursive extérieure sous le couvert.

Cet espace extérieur du domaine public adjacent à la Maison de quartier et à l'espace ados a été partagé durant de nombreuses semaines avec un grand groupe de personnes venues y trouver abri. La cohabitation avec les adolescent·e·s s'est faite parfois de manière houleuse, parfois de manière sympathique...

Après les sorties hivernales du mois de janvier dernier, et sur proposition des adolescent·e·s, nous les avons emmenés à Versoix faire de la bouée tractée et profiter des abords du lac en expérimentant le paddle.

Nous avons, comme chaque année, clôturé la saison 2020-2021 avec un grand barbecue sous le couvert où tant de préados, d'ados et de jeunes majeurs sont venus avec plaisir au rendez-vous.

Des jeunes majeurs ont aussi pu être engagés en petits jobs quelques jours pour seconder notre assistant technique, Pascal, dans la réalisation d'un abri en dur pour le lavabo extérieur sur notre terrain du centre aéré au Lignon. En effet, c'est l'endroit où la vaisselle s'effectue avec les enfants durant les huit semaines de centre aéré et le soleil tape fort ! Nous voulions mettre en place une installation pérenne qui nous protège autant du soleil que de la pluie.

Les beaux jours apaisent quelque peu ces mesures difficiles à maintenir auprès du public jeune sur le long terme... Dès cette rentrée, l'équipe se réjouit de pouvoir ouvrir l'espace ados à un plus grand nombre de jeunes.

Et nous sommes heureux de vous informer des nouveaux horaires d'accueils libres pour les jeunes entre 12 et 18 ans dès le mois de septembre 2021 (voir page ci-contre, «activités ados»).

Brigitte Aellen

Pavillon Cayla

Entre juin et août, la Maison de quartier a proposé cinq événements bien distincts sur le terrain qui lui est alloué aux abords du Pavillon Cayla.

Concert oriental, coupe d'Europe, atelier spectacle avec «Fleur de cirque», zumba avec Carlitos Macumba et le film *Futur d'espoir* de Guillaume Thébault. Chaque soir, un grill et une buvette étaient à disposition du public. L'association Vida et La méthode banzaï sont aussi venues nous faire découvrir leurs spécialités culinaires.

Ainsi, plus d'une centaine de personnes du quartier, mais aussi d'ailleurs, sont venues profiter de ces festivités. Le lieu, tout comme les restrictions sanitaires, ne permettant pas d'accueillir une innombrable foule, l'ambiance est restée conviviale et chaleureuse. Chaque soir, il y a eu des personnes concernées par les événements proposés, mais aussi des gens en quête de découverte ou de loisir.

Outre le fait de donner une visibilité à la Maison de quartier de Saint-Jean durant cette période creuse de l'année, cela a également permis de maintenir et de créer de nouveaux liens avec la population et le monde associatif. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cet accueil d'été à Saint-Jean !

Marco Nachira

En ce qui concerne les plus vieux

Nos aînés attendent chaque saison que nous leur goupillons des animations, et cela d'autant plus avec les restrictions sanitaires qui les démobilisent. Nous avons pu leur proposer, depuis le mois d'avril : un repas à l'emporter, un buffet méditerranéen, un après-midi jeux, un atelier bricolage, un atelier pâtisserie, une visite au Muséum d'histoire naturelle, entrecoupés de deux projections et de deux grillades à l'extérieur cet été.

Au milieu de toutes ces activités variées, il y a eu les balades poétiques ou sportives : de Morges ou du Chalet-à-Gobet à Lausanne ; le sentier des Toblerones ; de Villeneuve au Bouveret, retour en bateau et en train ; le long des rivières : l'Arve, le nant d'Avril et l'Aire ; puis les petits-déjeuners du mardi aux Bains des Pâquis, malheureusement sans baignade car il faisait un temps à ne pas quitter son chandail.

Et encore : une semaine de vacances a été organisée à Romanshorn, au bord du lac de Constance, pour et par des aînées motivées, à l'initiative d'une habitante du quartier.

Sandra M'Simbona



Les aîné·e·s en balade.

coup d'œil dans le rétroviseur



Les abeilles sont de retour

L'hiver passé, elles avaient disparu. Puis à la mi-avril un essaim est revenu, grâce à Marinette.



Photographies Bluette Staeger

Une apicultrice du quartier a couru après la reine des abeilles avec son filet en fourre d'édredon. Elle a récolté l'essaim sur un arbre perché autour de son rucher. Puis elle l'a accompagné délicatement jusqu'à la terrasse de la Maison de quartier et, avec l'aide de Tanguy (de l'association APIDAE), a glissé affectueusement la nouvelle colonie dans sa demeure. Les abeilles se sont tout de suite senties chez elles.

Nous avons dû les nourrir car le thermomètre est resté longtemps en dessous de 14°C, ce qui les empêchait de sortir et d'aller butiner les fleurs qui peinaient à s'épanouir.

La ruche pédagogique nous a permis: de participer au rallye du printemps de l'écolo-

gie et de rendre des visites de courtoisie à ces bourdonneuses avec les parents et leurs enfants, en prenant toutes les précautions nécessaires. Nous avons pu accueillir trois classes d'école primaire pour concrétiser l'étude sur les abeilles.

L'association APIDAE, après avoir récolté le miel avec les enfants, prépare les abeilles à passer l'hiver en les nourrissant pour pallier au miel qu'elles nous ont offert, et en veillant qu'elles restent en bonne santé.

Pour connaître les animations en ce qui concerne notre ruche, nous vous prions de vous renseigner sur notre site: mqsj.ch

Bluette Staeger



coup d'œil dans le rétroviseur

Le printemps de la transition écologique, ça se passait dans notre quartier

En 2019 et 2020, la Commission de la transition écologique de la MQSJ, dont je fais partie, préparait en collaboration avec des habitants de Saint-Jean des événements sur le thème de l'écologie pour un mieux-vivre dans leur quartier.

Malheureusement, les restrictions sanitaires nous ont empêchés de construire un projet basé sur des rencontres avec des spécialistes, des conférences et des projections en salle. Un manque de liens, de contacts en présentiel a sérieusement pesé sur l'organisation du Printemps de la transition écologique. Repenser cet événement tout en respectant les exigences des mesures sanitaires n'a pas été chose facile. Toute la difficulté était de ne pas renoncer à proposer des activités en extérieur. C'est ainsi que l'idée d'un rallye a été retenue. Les participants se déplaceraient en petits groupes d'un stand à l'autre, à l'air libre sur un circuit valorisé par un accueil chaleureux et instructif. Un quizz a été préparé par les animateurs de la MQSJ en tenant compte des propositions des organisateurs de chacun des postes.

Le samedi 1^{er} mai, le rallye a enfin eu lieu, malheureusement sous la pluie et, de fait, dans des rues désertées. Seules les couleurs des k-ways et des parapluies tranchaient avec la grisaille persistante qui m'interdisait d'organiser mon atelier de croquis en plein air. Buée sur mes lunettes, mes baskets gonflées d'eau, mon chapeau en forme de gouttière ruisselante sur mon écharpe, j'ai eu alors envie d'écouter, de poser des questions aux animateurs présents. Déjà je voyais mon quartier de façon plus ouverte et plus positive.

Parce qu'il pleuvait, peu d'enfants ont participé au rallye. Les adultes, eux, ont posé mille questions, captivés par toutes les informations données à chaque stand. Quant à moi, les pieds dans l'eau, la notion de plaisir partagé avec mon environnement s'est concrétisée. Heureusement que pour la deuxième édition, la semaine suivante, le soleil était revenu! Participants et promeneurs ont été nombreux à s'attarder aux stands. À relever que ces deux après-midis se sont terminés par de très bons goûters et que les cakes réalisés par le cuisinier de la Maison de quartier étaient d'une extrême finesse. Voici quelques-unes de mes impressions dans le désordre.

Des toitures vivantes sur les voies couvertes

La Coopérative du nouveau de Saint-Jean a présenté son projet lié à l'évitement de la chaleur insupportable dans ses locaux. L'architecte, Laurent de Wurstenberger, s'est montré très disponible pour m'expliquer le projet de l'isolation thermique des toitures vivantes, dès lors qu'elles ont aussi pour rôle d'être des corridors biologiques pour les graines, les oiseaux et les insectes.

Depuis 2017, la technique pour la création de toits végétalisés a beaucoup évolué. J'ai compris alors qu'il ne s'agissait pas de mettre une simple couche de terre sur un toit et d'y planter des plantes grasses. Aujourd'hui, du foin sélectionné est réparti sur différentes couches de composants naturels. Ainsi les graines du foin pourront germer et pousser sur les toits. Des bassins abreuvoirs pour les oiseaux ainsi que des tas de bois sont encore prévus pour être posés sur la surface des toits, grâce auxquels les insectes pourront vivre dans ce petit monde propice à la biodiversité.

Par ailleurs, les escaliers et les coursives des ateliers de la voie couverte ont été refaits avec des lattes en bois. Les espaces vides entre les lattes permettent à l'air de circuler, ainsi l'accumulation de la chaleur est moindre que sur les anciennes dalles en béton.

La Fraîche, un lieu pour faire du lien

Le futur restaurant associatif et coopératif, La Fraîche, m'a accueillie sur sa terrasse vide. En réalité, nous nous sommes retrouvées

cinquante femmes de génération différente à discuter, partager, dessiner, avec un verre de thé chaud à la main. Sous la tenture chargée d'eau de pluie, et malgré l'interdiction d'ouverture du restaurant pour cause de crise sanitaire, nous avons partagé un bon moment avec des photos souvenirs, des dessins et des rires. On savait déjà que les habitants de Saint-Jean seraient très bien accueillis sur cette belle terrasse ensoleillée et pourraient y savourer des produits locaux. Et surtout faire des liens!

L'orme et le devin du village

Au Devin-du-Village, près de l'école primaire, le raconteur d'histoires d'arbres, Robert Perroulaz, a fasciné son auditoire. J'ai découvert que des ormes plantés depuis plusieurs décennies n'avaient pas résisté à la maladie dite hollandaise, observée pour la première fois en 1917 dans son pays d'origine. Des ormes plus résistants ont été replantés au « Devin ». J'ai pris conscience du travail et de l'investissement que demande le suivi des arbres plantés en ville.

Des abeilles sur le toit

Pour la première fois, j'ai pris le temps d'observer les abeilles qui tournoyaient autour de la ruche située sur le toit de la Maison de quartier. J'étais loin de penser qu'il était possible de faire vivre des abeilles en ville, à proximité de ses habitants sans que cela ne pose de problème. De plus, elles produisent un excellent miel.

Prairies fleuries sous les tilleuls

M. Selmani, du Service des espaces verts de la Ville de Genève, a eu l'amabilité de venir présenter les prairies fleuries récemment plantées en bordure de la rue des Tilleuls. La prairie n'était pas encore en fleurs, mais les photos et les explications m'ont donné l'espoir de voir renaître la vie sous les arbres. Dorénavant, les fleurs, le chatoiement des couleurs éveilleront ma curiosité, saison après saison. Savez-vous que ces plantations résisteront au gel et aux grandes chaleurs? De plus, elles ne deman-

deront pas ou peu d'entretien. Les graines en tombant sur le sol permettent à la prairie de renaître chaque année.

Le plus petit jardin botanique de Suisse

Le projet d'un petit jardin botanique a été présenté devant le bout de terrain planté d'herbes autour de deux conifères andalous où il est prévu de le concrétiser, sur le trottoir de la rue de Saint-Jean. Des photos perlées de pluie, présentes en grand nombre, ont tout de suite démontré la beauté et la pertinence du programme, déjà finalisé sur des documents.

Convaincues, plusieurs personnes se sont tout de suite inscrites pour participer à sa concrétisation. Car le rallye a permis un contact direct entre le public et le groupe à l'origine de ce projet innovateur (lire page 11).

Habitants à plumes, feuilles et antennes

Les murs du pavillon Cayla regorgent de lézards qui amusent les enfants. Son jardin est très vert, les pousses de légumes sortent de terre. Un stand expliquant les relations entre les habitants à plumes, à feuilles et à antennes y est installé. Je remercie les ornithologues et les amoureux des oiseaux de m'avoir sensibilisée à toutes les espèces de volatiles qui vivent au bord du Rhône, dans les falaises et les arbres de Saint-Jean. J'ai pris conscience qu'elles ont besoin de toute la biodiversité locale pour vivre et se reproduire. Les nichoirs de Saint-Jean accrochés aux murs reçoivent chaque année les martinets qui viennent d'Afrique.

Nos déchets, qu'est-ce qu'on en fait?

Zéro déchets, c'est possible? Essayons! La Maison de quartier se mobilise sérieusement pour utiliser le moins possible de plastique et adapter ses locaux pour consommer moins d'énergie. La transmission se fait, notre jeunesse est consciente de beaucoup de choses que l'on qualifiait d'idéalisme il y a encore dix ans. Au stand de l'école du « Devin », de façon ludique et au moyen d'un matériel prêté par les SIG, les participants ont été sensibilisés à la récupération des déchets.

Retrouver les étoiles de la nuit

Un jour, verrons-nous les étoiles comme si on les touchait? Les papillons de nuit pourront-ils voler sans se fracasser dans les éclairages ou sur le béton? C'est ici, chez nous, qu'on s'est posé la question, ensemble, dans la rue de Saint-Jean.

Atelier croquis en plein air

En complément du rallye, j'avais proposé un atelier sur le croquis d'observation en extérieur, dans le parc De-Warens. Le but était de partager une activité que j'apprécie beaucoup et qui est très peu valorisée. Dessiner en plein air demande un certain courage, car il faut gérer des imprévus à chaque instant: le changement de lumière, le regard des passants, le vent sur la feuille, la visite des insectes.

Cet après-midi du 8 mai, sans directives données au préalable, les participants ont dessiné très spontanément: Anouk a dessiné un coin du parc qui lui rappelait ses souvenirs de jeune maman; une fillette a dessiné à toute vitesse l'ambiance du parc ensoleillé; à genoux dans l'herbe, un garçon a tracé très rapidement les branches du magnolia. Une dame a parlé de ses souvenirs d'enfance. Les passants nous souriaient. Les crayons allaient et venaient sur le blanc du papier, les langues se déliaient. Un pur moment de décontraction et de bonheur.

En conclusion

Happée par tout ce que j'ai appris, je n'ai pas pu me présenter à tous les stands. À mon grand regret! Sous mon parapluie et en bonne compagnie, j'ai pris conscience que mon quartier bougeait. J'ai pu prendre connaissance de l'ampleur du travail des botanistes, des créateurs d'espaces verts et des entreprises qui mènent à bien les travaux. Les végétaux, considérés comme mauvaises herbes il y a peu, viennent aujourd'hui en aide pour éviter les îlots de chaleur et la morosité. La biodiversité n'est pas un concept à la mode, elle est notre avenir dans le quartier, au « Devin » comme à la pataugeoire et sous mes fenêtres.

Jacqueline Galland

Je souhaite faire partie de l'Association de la Maison de quartier de Saint-Jean

nom _____

prénom _____

adresse _____

téléphone _____

courriel _____

remarques _____

Quartier libre

Journal de la Maison de quartier de Saint-Jean
Chemin François-Furet 8 · 1203 Genève
tél. 022 338 13 60 · info@mqsj.ch
www.mqsj.ch

Rédaction Gérard Duc, Marco Nachira, Blurette Staeger, Pierre Varcher, Valérie Mossier

Ont collaboré à ce numéro
Julie Aebischer, Brigitte Aellen, Madeleine Baillard, Daniel Dind, Anouk Dunant Gonzenbach, Mirjana Farkas, Jacqueline Galland, Sandrine Gilliéron, Geneviève Herold-Sifuentes, Nicolas Künzler, Christian Liechti, Céline Michel, Sandra M'Simbona, Dominique Tuor, Donovan Uldry, Christelle Voser ainsi qu'Auréliette et Rébecca de la Bibliothèque de Saint-Jean

Graphisme
Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression
CIL Centre d'impression Lausanne SA
Tirage: 14000 exemplaires
Paraît 2x l'an

saint-jean-charmilles autrefois

Quand un petit air de centre autonome soufflait sur Saint-Jean

En ce début d'année 1985, il souffle comme un air de « centre autonome » sur le quartier de Saint-Jean : on s'agite ! Devant la Coop, au marché de la rue du Beulet, à la sortie de la Migros à la rue du Contrat-Social se dressent des stands d'information, de discussion et de récolte de signatures pour soutenir le projet d'ouverture d'une Maison de quartier.

Un comité constitutif formé d'habitant·e·s s'est créé et, en avril, la première Assemblée générale a réuni des dizaines de personnes qui se sont pressées dans l'ancien salon-salle à manger de la villa du n° 39 de la rue de Saint-Jean qui venait d'être acquise par la Ville avec la maison voisine, n° 41. C'est actuellement l'Espace de vie infantine Germaine-Duparc.

Mais l'ambiance n'est pas à l'instauration d'un comité de dignitaires qui dirigerait tout ; à peine née, l'association retourne dans la rue et distribue un « joker » aux habitants : « Que voulez-vous y faire ? » dans ces maisons. « C'est maintenant aux habitants de jouer ! » proclament les affiches.

Alors, dès l'été, on se met en route, même si les travaux de rénovation n'ont pas encore commencé : ce petit air de centre autonome se retrouve d'abord dans ces groupes spontanés qui viennent déblayer les jardins et remplir des bennes de déchets pour dégager des lieux propices à des grillades, des goûters pour les aînés ou des terrains de pétanque.

Le n° 0 de ce journal, *Quartier libre*, paraît déjà en novembre et tout un climat d'autonomie et d'autogestion transpire de ses récits :

« Les enfants ont établi une liste. De tout ce qu'ils veulent à la Maison de quartier. La voici : un court de tennis, une piscine, une salle de jeux, une piste de bi-cross, un toboggan pour descendre du premier étage, une bibliothèque, un but de foot. Ouf ! On leur a dit : "Vous n'aurez pas tout, mais vous aurez une grande place dans les activités de la maison." Ils ont répondu : "Ah, c'est bien, mais vite alors !" »

Les adolescents eux aussi sont arrivés avec leur liste. Plus sage, plus réaliste. Une salle pour disco. Un coin pour des jeux, un coin lecture. Un coin pour se réunir. On leur a dit : "Vous aurez presque tout..." Ils n'ont rien répondu, mais dans leur tête ils se disaient : "Des promesses... mais quand ?". En attendant, ils ont superbement organisé un repas en septembre dans le jardin pour tout le monde, grands et petits. Beau temps, grillades, salades. Beaucoup de personnes sont passées, boire un verre, manger, discuter.

Quant aux aînés, chaque vendredi, des petits groupes ou des personnes seules "escaladent" (le mot n'est pas trop fort), les marches de pierre de la véranda et poussent la lourde porte d'entrée. On vient voir, dire bonjour, boire un thé, taper le carton, parler de son quotidien ou simplement écouter. Les tasses sont encore en plastique, les courants d'air pas absents, mais qu'importe, on commence à se sentir bien. Ça papote et ça rigole. »

Et surtout, dès le début, se matérialise cette idée d'un lieu pour « faire démocratie », pour permettre aux quelques associa-



Le joker distribué aux habitants du quartier.

tions du quartier qui travaillaient jusque là en vase clos de se coordonner. « Saint-Jean aux mains de ses habitants ? » s'interroge alors le n°0 de *Quartier libre* peu après une « première réunion inhabituelle et pleine de promesses » consacrée aux questions de sécurité de déplacement dans le quartier et à la nécessité de développer un réseau de pistes cyclables.

Très tôt se constitue aussi un groupe – « le groupe bistrot » – qui prend l'initiative d'organiser des cafés-concerts lors des dimanches de novembre, c'est le début des « Antibrouillards » : « Vous pouvez venir dans notre deux pièces salon-salle à manger avec véranda déguster un petit concert en chambre avec de quoi vous sustenter et vous désaltérer. » Et, pour que le public soit moins à l'étroit, un maçon de profession, sympathisant du groupe bistrot, offre ses services pour donner quelques coups de masse afin de déguiller un mur qui faisait obstacle entre le salon et la salle à manger. Mais là... tout soudain... STOP!!!

Le chef des travaux de la Ville, venu pour une inspection des lieux, rappelle que c'est à la commune, propriétaire de l'im-

meuble, et à elle seule, d'effectuer et d'être responsable des travaux ! L'ordre fuse : « Vous ne touchez plus à ce mur, ni à un autre ! »

C'est vrai, les habitant·e·s engagé·e·s dans cette nouvelle aventure avaient un peu oublié qu'il y avait un propriétaire ! Leur association avait conclu un partenariat avec la Ville et le canton. Et, du reste, c'est bien grâce à ce partenariat que la Maison de quartier avait pu être lancée, et grâce à la confiance du magistrat d'alors, Guy-Olivier Segond, et à la rapidité avec laquelle il avait accepté de collaborer avec cette nouvelle association. Les termes du contrat étaient clairs, les mêmes que ceux unissant les autres Maisons de quartier de la commune aux autorités municipales et cantonales : la Ville a mis à disposition dans un temps record les deux maisons – et devait encore lancer des travaux pour les mettre aux normes – et a fourni un budget annuel de fonctionnement. Le Canton s'est alors engagé de quoi payer les salaires des professionnel·le·s que l'association allait engager, surtout pour s'occuper des jeunes. À l'association de déployer, en



Inauguration de la Maison de quartier après les travaux en 1986. Ici, la maison, aujourd'hui démolie, du n° 41 de la rue de Saint-Jean.

toute autonomie, des activités pour faire vivre le quartier.

Chacun des partenaires ayant placé ses marques, l'essor de la Maison de quartier s'est poursuivi, notamment avec l'émergence de groupes d'habitant·e·s auto-gérés, on parlait alors d'« animation-stimulation ». Les uns pratiquaient la BD ou la vidéo, d'autres des sports de ballon, la photo ou le chant. « C'est une idée à développer, car elle pousse à l'auto-organisation », peut-on lire dans le premier *Rapport d'activités*.

Pour ficeler tout cela, il y avait certes un comité – et un président –, mais on coordonnait plus qu'on dirigeait et on s'y répartissait les tâches en fonction des disponibilités et des envies : pas de trésorier, ni de secrétaire fixe. « Souplesse, spontanéité, remise en question perpétuelle, improvisation » ont été ainsi les maîtres-mots et des revendications clairement assumées après une année d'activités.

Quand on vous dit qu'il soufflait alors un petit air de centre autonome sur le quartier...

Pierre Varcher